

L'ATLAS DU SANDRE

Les référentiels géographiques
2022



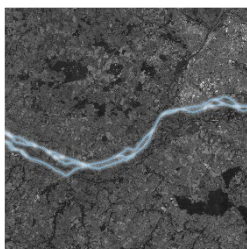
DRAFT

Édito de ..

L'hydrogéologie
(SAQ)



L'hydrographie (ETH)



Lieux de surveillance
des eaux littorales
(SEL)



Les masses d'eau
(MDO)



Ouvrages de
dépollution (ODP)



Ouvrage faisant
obstacle à
l'écoulement (OBS)



Les Segments de classement de continuité écologique

Segment du domaine public fluvial (DPF)



Stations de mesure de la qualité des eaux superficielles continentales (STQ)

La vigilance crues (VIC)



Les zones de production conchylicoles (ZCY)

Les zonages de planification (ZPL)



Les Zones de Régulations pour l'Environnement (ZRPE)

DRAFT

Edito

DRAFT

COMPRENDRE le sous-sol

La Base de Donnée des Limites des Systèmes Aquifères (BDLISA) a été créée en 2003 par le service géologique national (BRGM) . Plusieurs versions se sont succédé jusqu'à la version 3 d'octobre 2022. Cette dernière comporte différentes améliorations, dont une table complémentaire ajoutée aux entités géologiques

de niveau 3. Le SANDRE et le BRGM ont effectué un travail de révision du lexique pour intégrer la classification lithologique du BRGM au référentiel « hydrogéologie (SAQ) »

Contribution BRGM ?



L'hydrogéologie (SAQ)

Étendue spatiale : France métropolitaine, Guyane, Martinique, Mayotte, Ile de la Réunion, Guadeloupe

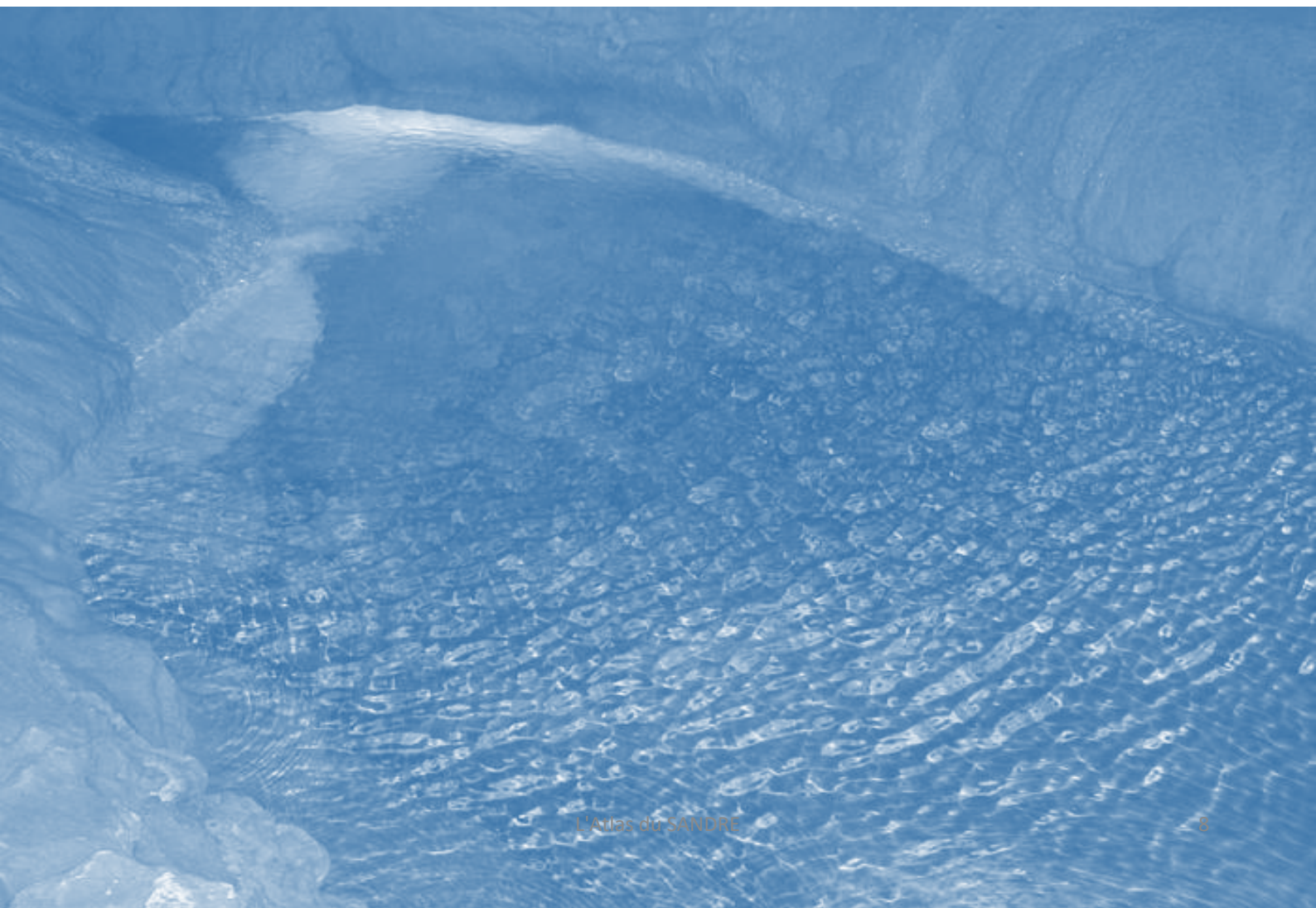


Le référentiel **BD LISA** (Base de Données des Limites des Systèmes Aquifères) actuellement en diffusion est la **version 3**. Ce référentiel comporte les jeux de données géographiques suivants:

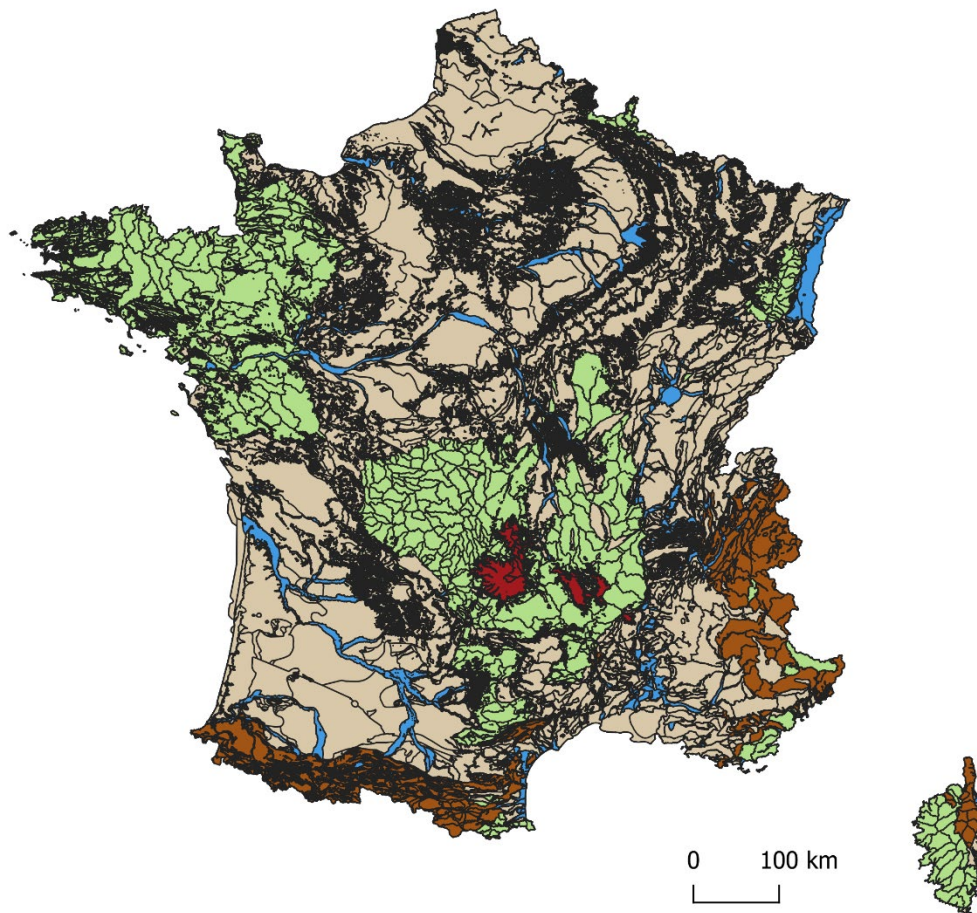
- ◆ les **entités hydrogéologiques de niveau 3** (échelle locale), qui se différencient des entités de premier niveau (échelle nationale) et de deuxième niveau (échelle régionale)
- ◆ les **polygones élémentaires**

délimitant chaque pile unique d'entités hydrogéologiques,

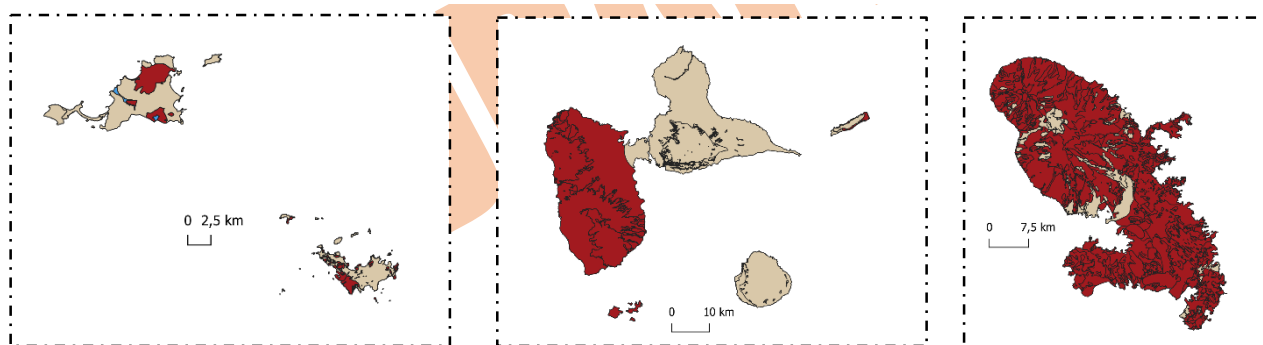
- ◆ les **zones karstiques** caractérisées comme étant de milieu karstique ou alimentant des sources karstiques et les **zones altérites meubles**, polygones d'extension des zones au sein desquelles la présence de formations géologiques altérées meubles (saprolite) a été mise en évidence ou est supposée.








Les entités hydrogéologiques de niveau 3

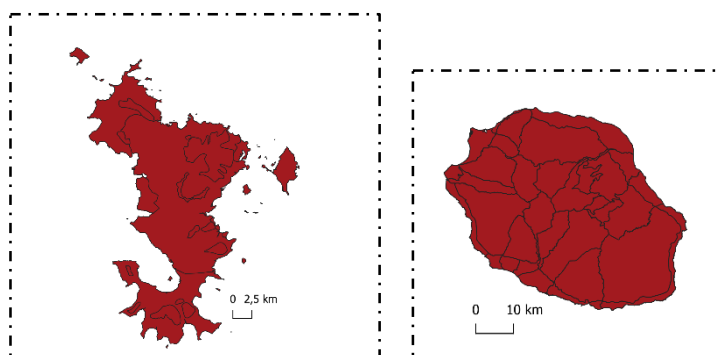


BD Lisa version 3, 2022

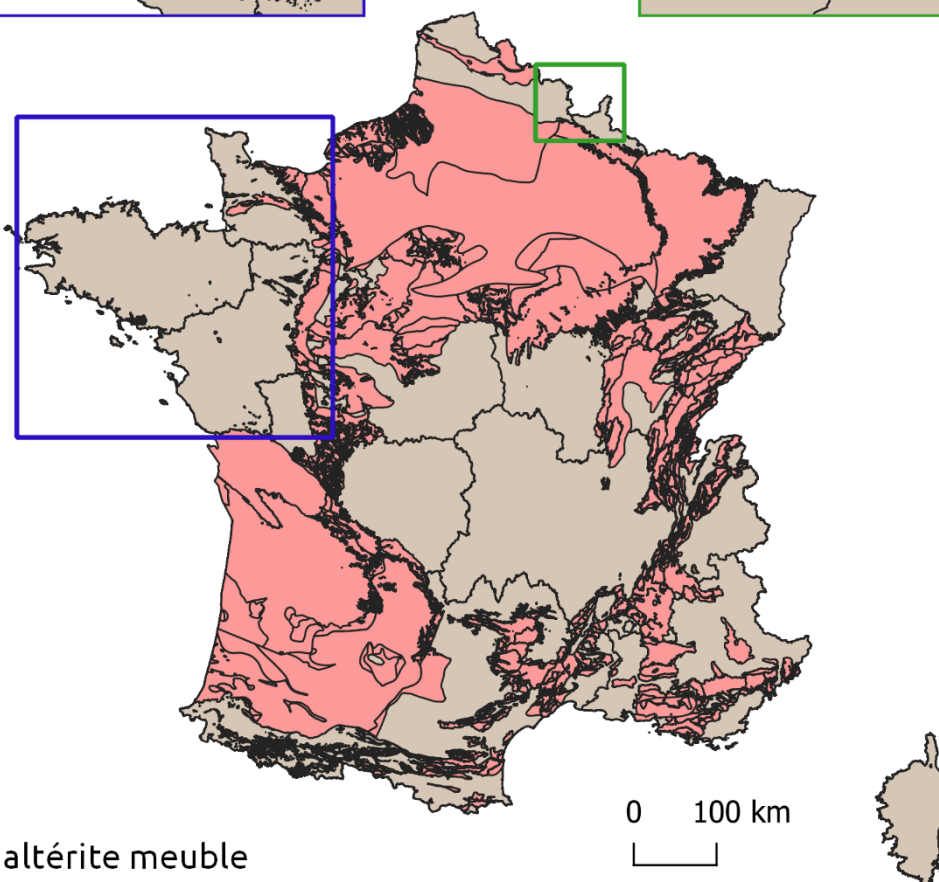
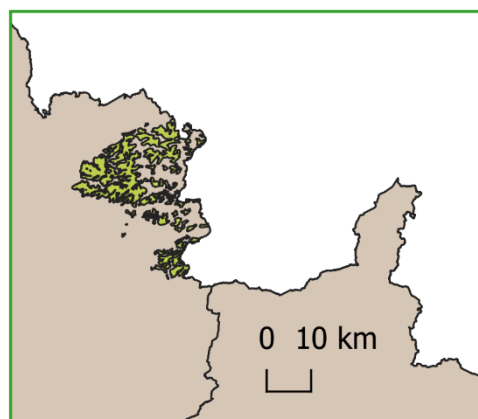
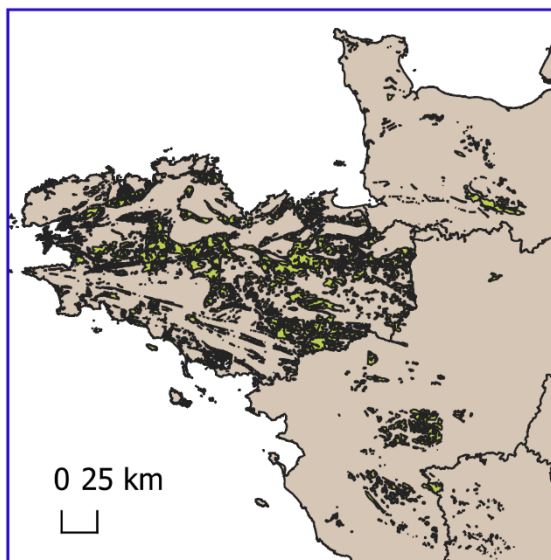





Thèmes des entités hydrogéologiques de niveau 3

-  Inconnu
-  Alluvial
-  Sédimentaire
-  Socle
-  Montagne
-  Volcanisme



Les zones karstiques et les zones d'altérite meubles



-  Zone altérite meuble
-  Zone karstique
-  Région administrative

BD Lisa version 3, 2022

Les points d'eau

Étendue spatiale: France métropolitaine



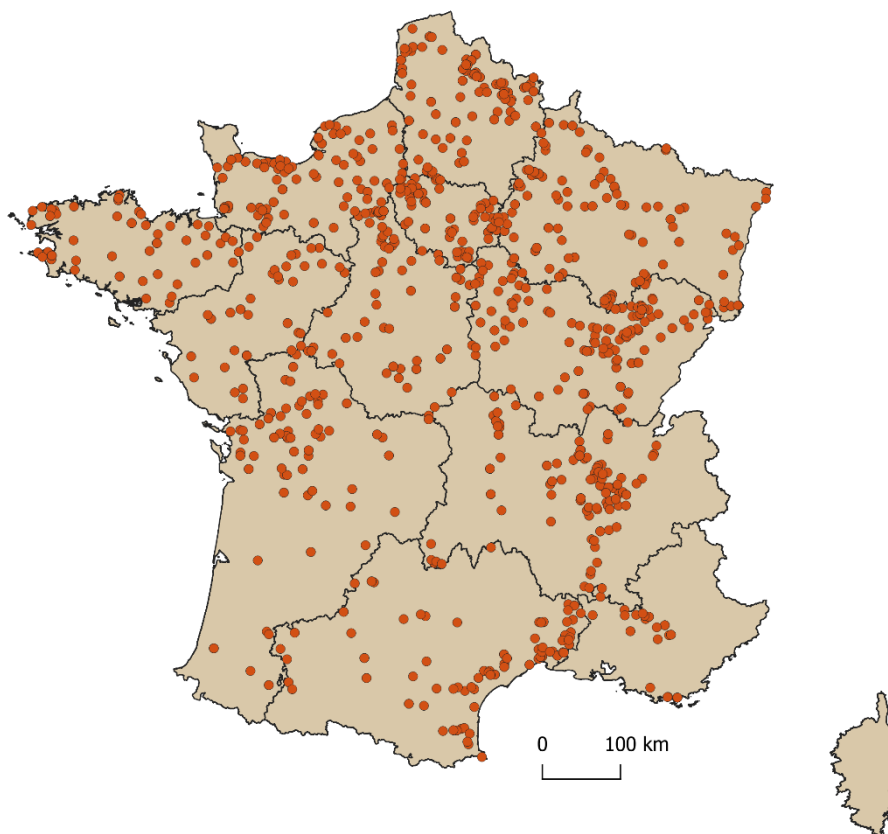
Un point d'eau est un **accès naturel (source) ou artificiel (forage, drain, puits...)** aux **eaux souterraines**.

Chaque point d'eau est doté d'un code national. Il s'agit du code du dossier du point d'eau au sein de la Banque du Sous-Sol (BSS).

Il est constitué de la concaténation de l'indice BSS et de la désignation BSS séparé par un caractère "/". Le code national peut-être complété, à titre d'information, des codes dits « locaux », à savoir, le code interne du point d'eau chez le gestionnaire, chez le propriétaire du point d'eau... Chaque

point d'eau est localisé par ses coordonnées géographiques dans le cadre d'un système de projection et rattaché à la commune sur le territoire de laquelle il est situé.

L'affectation de la commune, l'altitude, les coordonnées géographiques au point d'eau sont sous la responsabilité des services géologiques régionaux du BRGM dans le cadre de sa mission de gestion de la BSS. Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.



ADES, BRGM

SITUER ET CONNAÎTRE la ressource en eau

Contribution IGN ?

IGN

DRAFT

L'hydrographie

Étendue spatiale : France métropolitaine, Mayotte

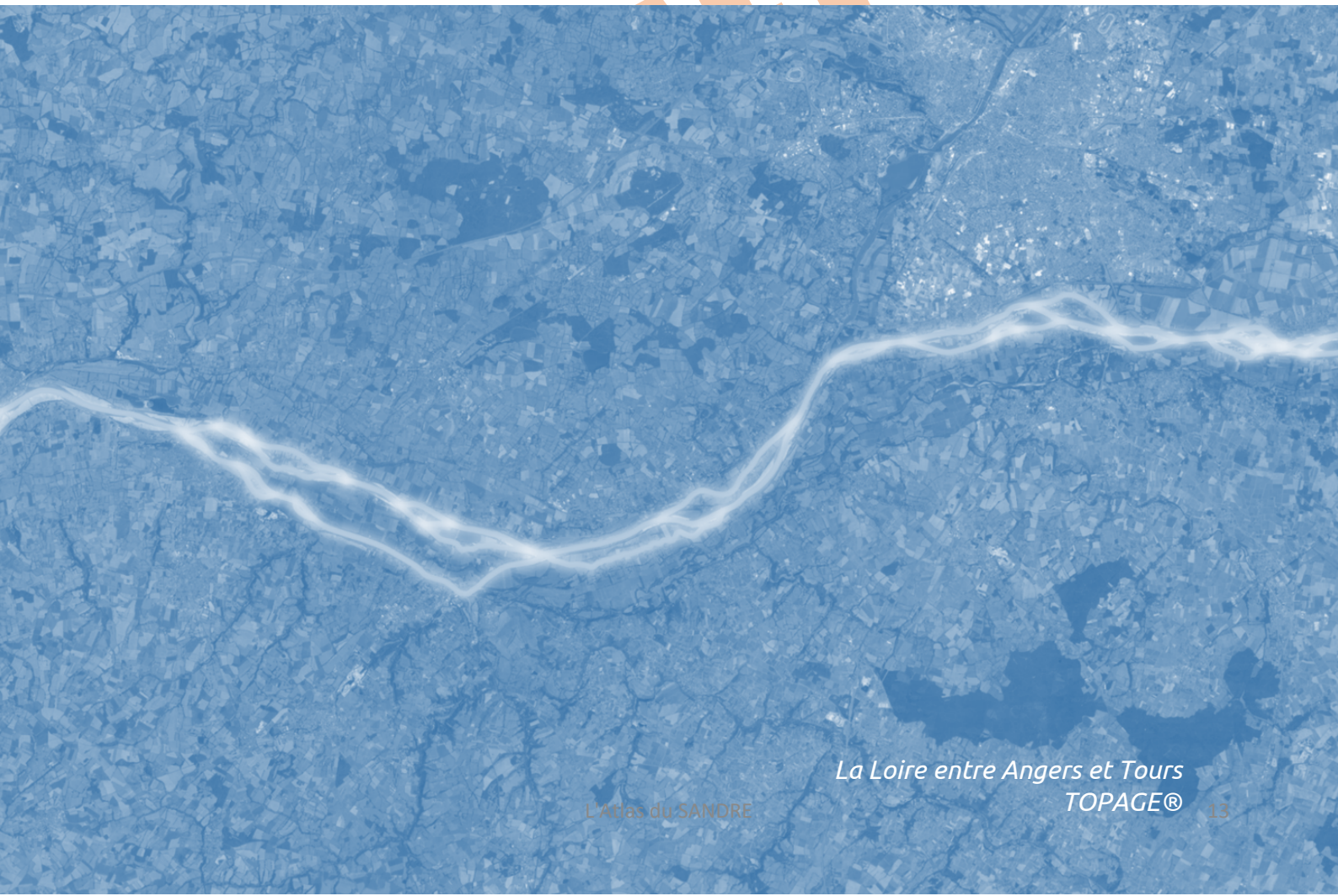


Le référentiel hydrographique vise à décrire les entités hydrographiques présentes sur le territoire français afin de constituer un référentiel national permettant de localiser des données relatives à l'eau.

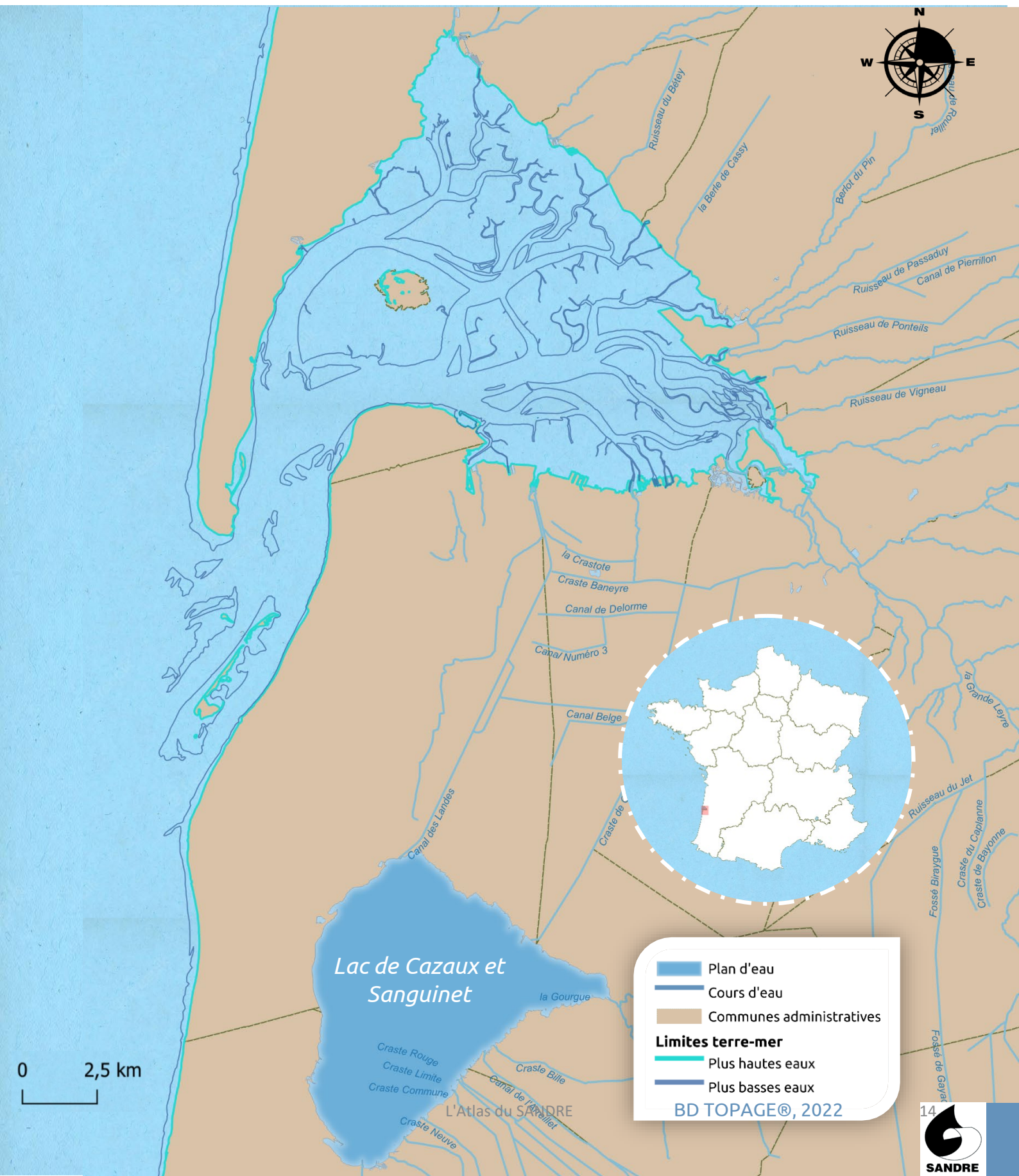
La **BD TOPAGE®** vise à passer d'un référentiel hydrographique français à moyenne échelle (la BD CARTHAGE®) à un référentiel à grande échelle (métrique), plus exhaustif,

conforme à la directive INSPIRE et compatible avec le référentiel à grande échelle (RGE®) de l'IGN.

Cette base de données vise à répondre aux **besoins communs de l'ensemble des acteurs du SIE** et doit leur permettre **d'échanger et de mutualiser à toutes les échelles** sur les éléments hydrographiques de surface du territoire national.



ZOOM sur Le bassin d'Arcachon

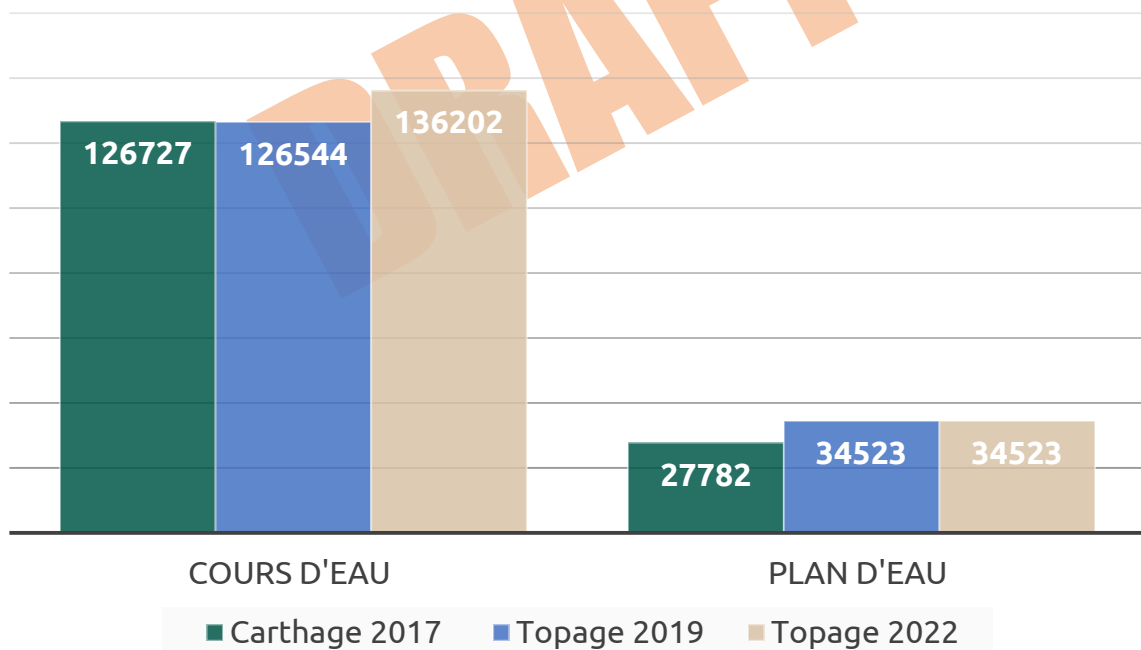


La base de données TOPAGE® permet de décrire avec précision le **réseau hydrographique français**, et ainsi permettent aux acteurs de mettre en place des politiques publiques pour le passage à l'action dans plusieurs domaines tels que la connaissance et

l'évaluation environnementale, la préservation des milieux, l'agriculture ou encore les risques (OFB). Ainsi, des actions peuvent être menées à l'échelle nationale, mais également plus locale.

L'évolution des bases de données hydrographiques

Nombre d'entité en métropole



La BD TOPAGE et l'Outre-Mer

Etat des lieux et projets en cours @Laurène





Lieux de surveillance des eaux littorales (SEL)

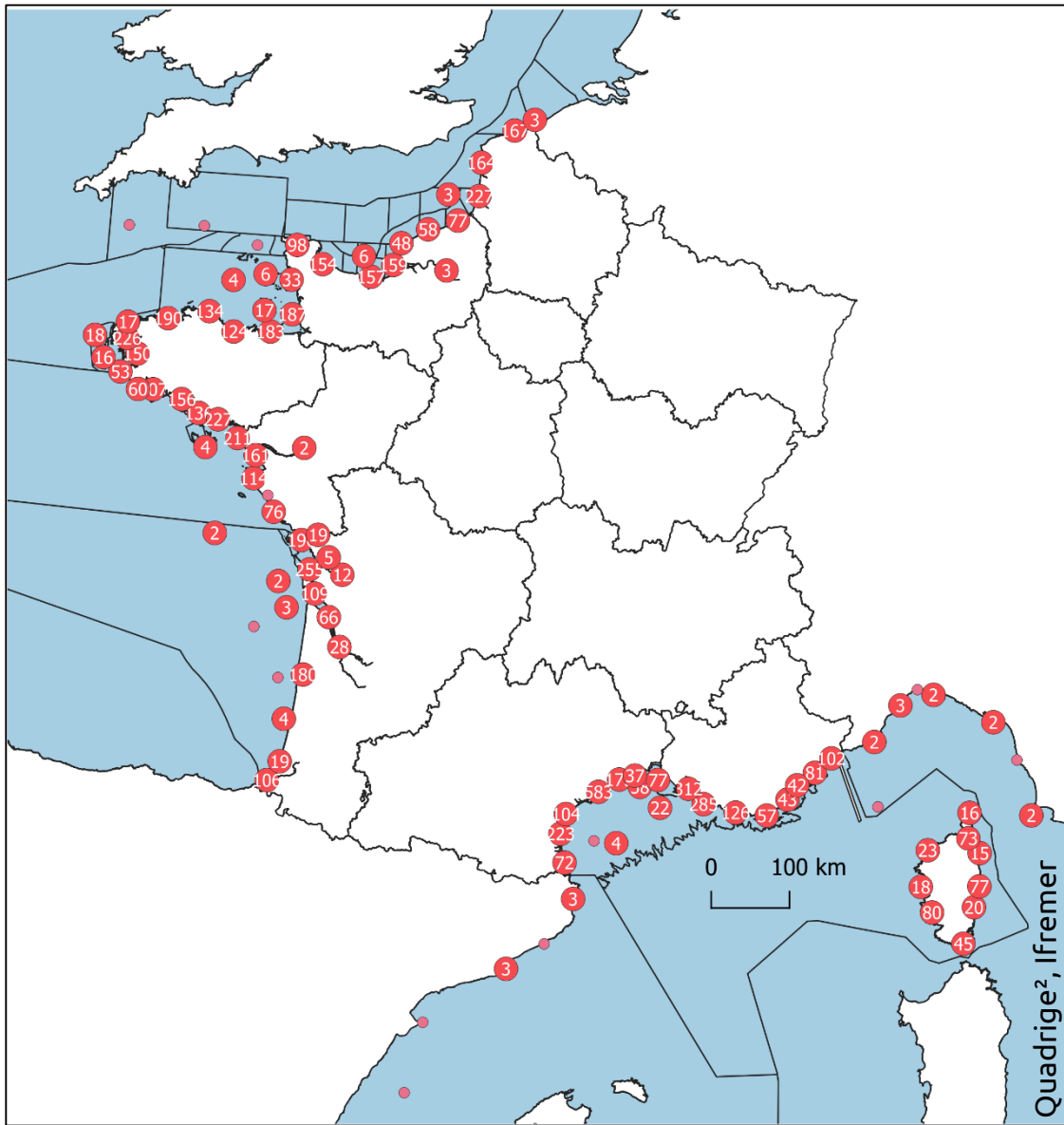
Étendue spatiale : France métropolitaine, Guyane, Martinique, Mayotte, Ile de la Réunion, Guadeloupe

Un lieu de surveillance des eaux littorales est lieu géographique où il est prévu d'effectuer des **observations et/ou des mesures**. Il est localisé de façon unique par son emprise cartographique sous forme de polygone ou de ligne ou de point. Les informations descriptives du lieu de

surveillance relèvent de la responsabilité de **Ifremer**.



Martinique



Lieu de surveillance surfacique de la qualité des eaux littorales



Région administrative



Nombre de lieux de surveillance ponctuel de la qualité des eaux littorales



Chiffre Clé

9 348

lieux de surveillance ponctuel en métropole et en Outre-Mer (2022)



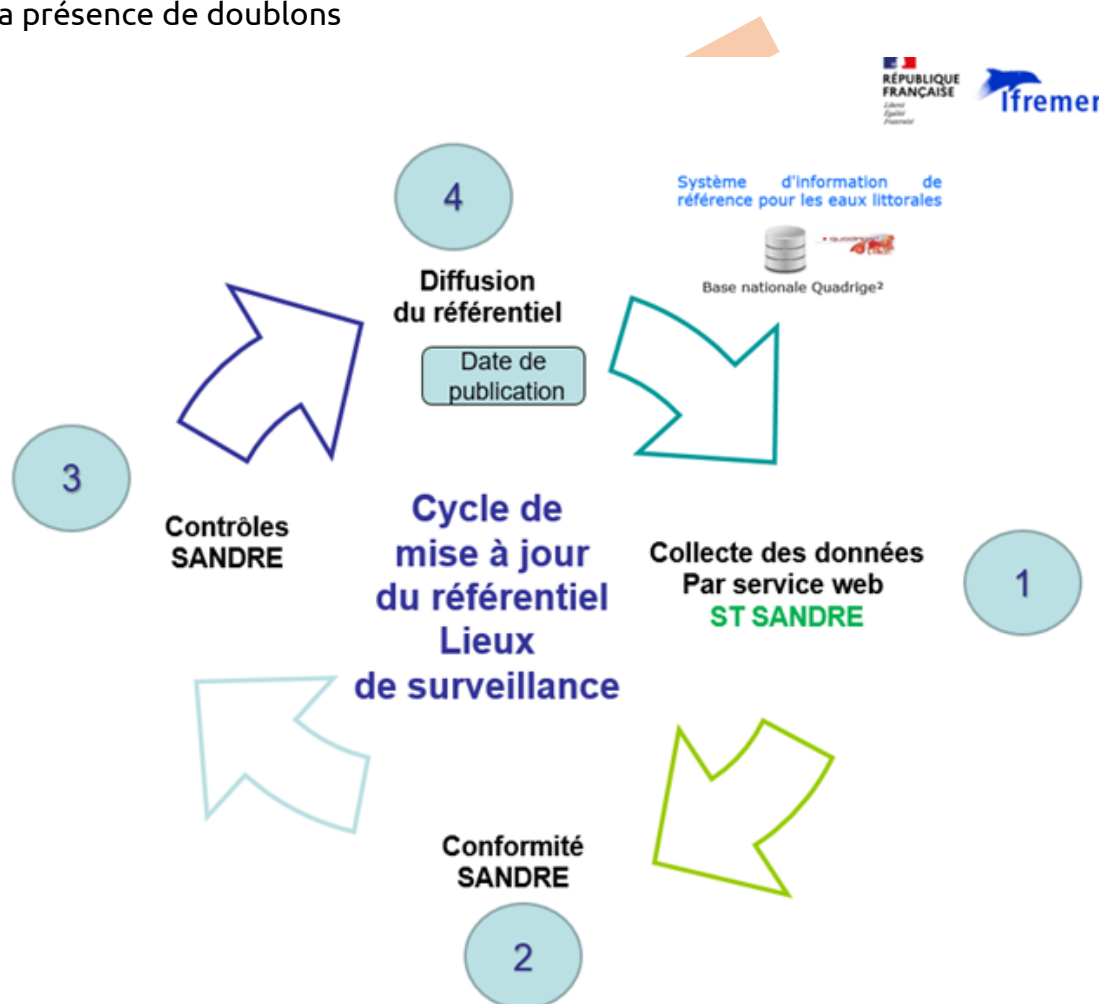
Les contrôles géographiques

Comme pour les autres référentiels, le ST SANDRE effectue des contrôles sur les données fournies par les producteurs, afin d'améliorer la conformité SANDRE de la donnée. Les contrôles peuvent porter sur :

- ◆ la présence des champs définis par le modèle
- ◆ le renseignement des champs obligatoires
- ◆ la cohérence des codes identifiants
- ◆ la présence de doublons

- ◆ le respect des nomenclatures
- ◆ la longueur et le format des champs
- ◆ la confrontation au référentiel associé
- ◆ La localisation dans une emprise
- ◆ La localisation dans un territoire.

L'illustration ci-dessous nous montre le processus de contrôle pour le référentiel des lieux de surveillance des eaux littorales.



Les masses d'eau

Étendue spatiale : France métropolitaine, Guyane, Martinique, Mayotte, Ile de la Réunion, Guadeloupe



Pour maintenir ou restaurer le bon état des milieux aquatiques, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) demande aux états membres de surveiller le bon état chimique et écologique des eaux de surface et le bon état quantitatif et chimique des eaux souterraines. Une unité d'évaluation a été choisie : la masse d'eau, qui correspond à un découpage territorial élémentaire des milieux

aquatiques. La DCE met en place des cycles de 6 ans pour le suivi des évaluations et des progrès de la démarche. Concernant les dernières versions disponibles, le SANDRE diffuse la [version rapportage à la Commission Européenne de 2016](#) et la [version état des lieux de 2019](#).



*Baie du Mont-Saint-Michel : fond de baie
estuarien*

Les différentes masses d'eau présentes sur le territoire national

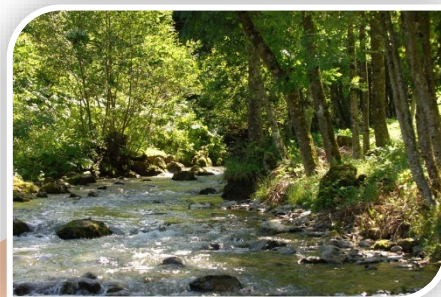


Masses d'eau côtières

Elles sont situées entre la ligne de base servant pour la mesure de la largeur des eaux territoriales et à une distance d'un mille marin.

Masses d'eau cours d'eau

C'est une partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'une rivière, un fleuve ou un canal.



Masses d'eau de transition

Situées à proximité des embouchures de rivières ou de fleuves, elles sont partiellement salines en raison de leur proximité avec les eaux côtières. Néanmoins, elles restent fondamentalement influencées par des courants d'eau douce

Masses d'eau souterraines

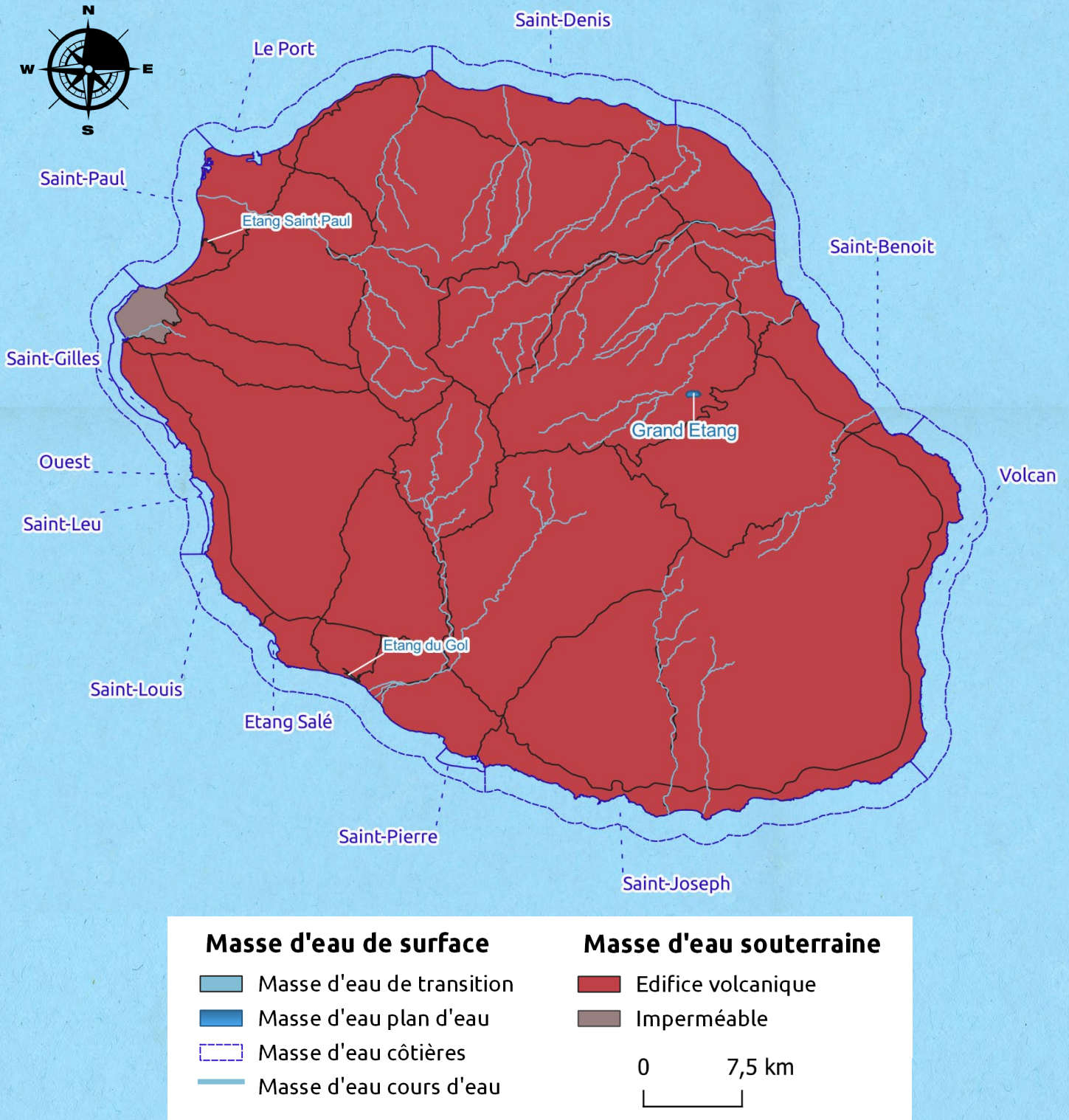
C'est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères. Les masses d'eaux souterraines sont dérivées des travaux réalisés sur le référentiel BDLISA (BRGM).



Masses d'eau plan d'eau

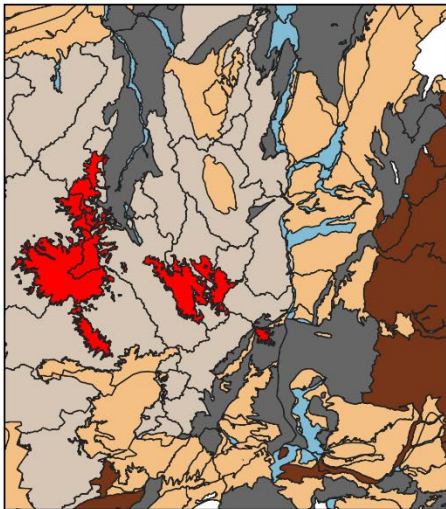
Ce sont des parties distinctes et significatives des eaux de surface telle qu'un lac, un réservoir.

ZOOM sur les masses d'eau de l'île de la Réunion – version état des lieux 2019

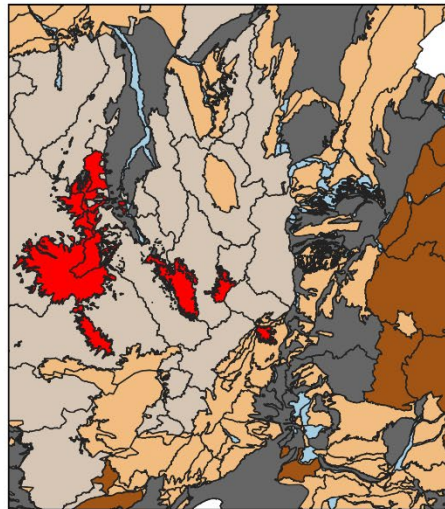


L'évolution du référentiel Masses d'eau

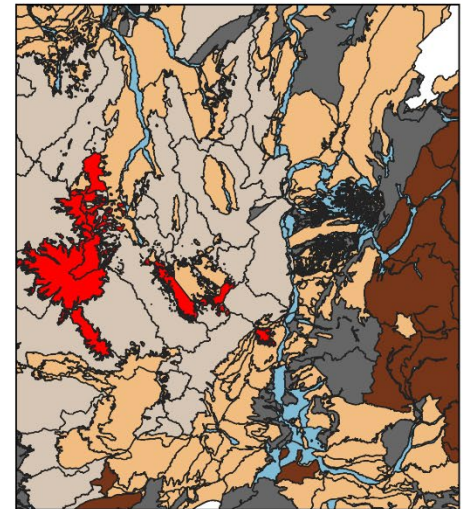
Evolution des entités de masses d'eau souterraines



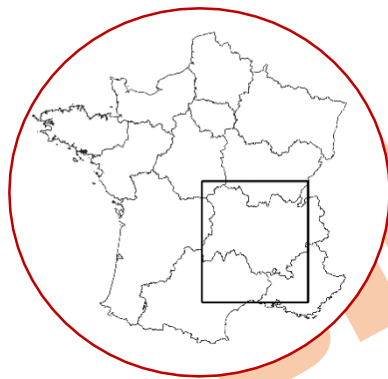
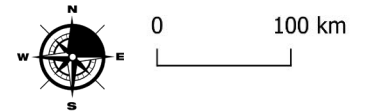
2010



2013



2019

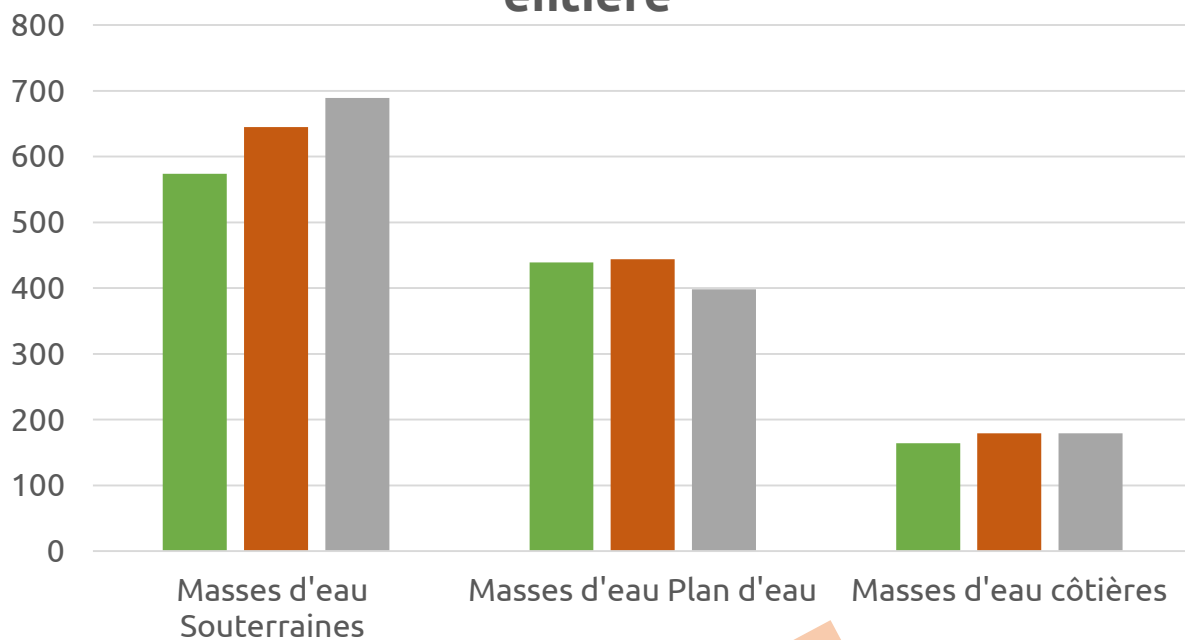


- Alluvial
- Sédimentaire
- Edifice volcanique

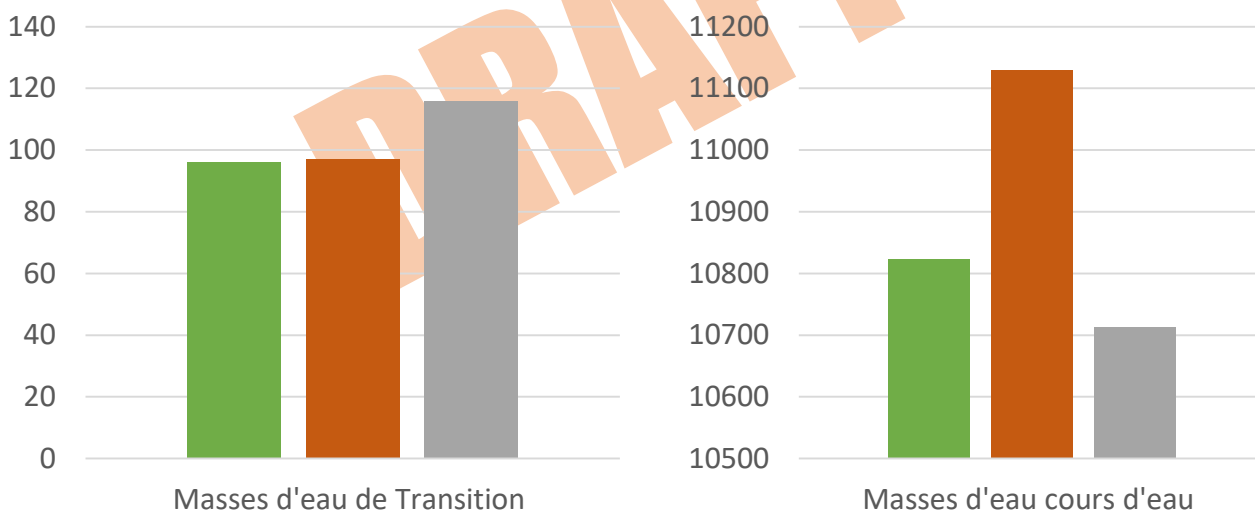
- Imperméable
- Intensément plissée
- Socle

texte explicatif

Nombre d'entités masses d'eau France entière



■ Version Rapportage 2010 ■ Version Rapportage 2016
■ Version Etat des Lieux 2019

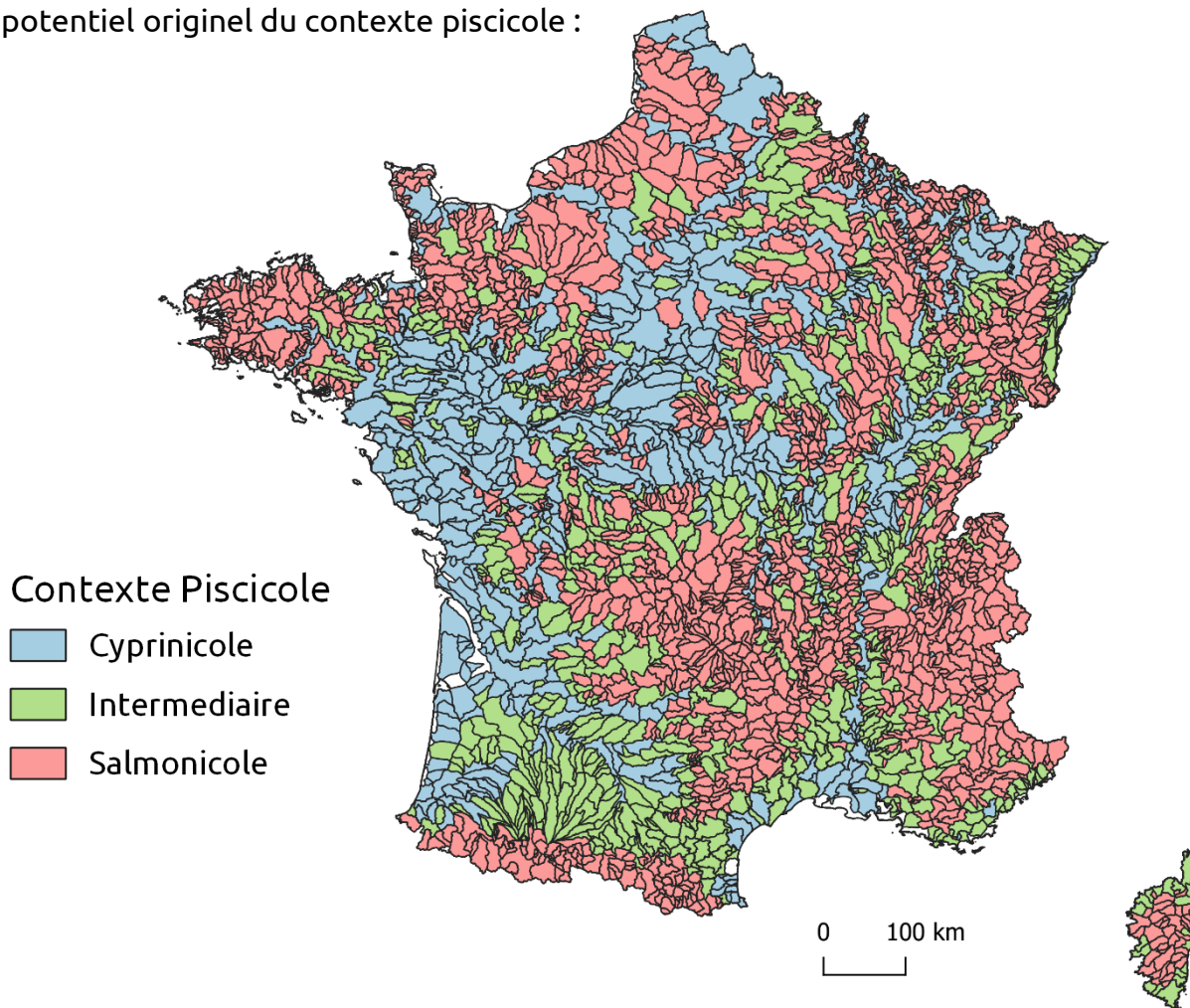


Contextes piscicoles

Étendue spatiale : France métropolitaine

Le contexte piscicole est une composante du réseau hydrographique délimité par un **critère biologique**. Il est **l'unité spatiale dans laquelle une population de poissons fonctionne de façon autonome**. Il est établi pour une population repère dont les caractéristiques sont la représentativité du domaine piscicole et l'écosensibilité. Le contexte piscicole se définit selon le domaine piscicole et l'état fonctionnel du peuplement considéré. Trois types de peuplements ont été identifiés selon le potentiel originel du contexte piscicole :

- **Salmonicole (S)** : les caractéristiques naturelles du milieu conviennent aux exigences de la Truite fario et des espèces d'accompagnement.
- **Intermédiaire (I)** : les caractéristiques naturelles du milieu conviennent aux exigences de l'ombre commun et des cyprinidés d'eaux vives.
- **Cyprinicole (C)** : les caractéristiques naturelles du milieu conviennent aux exigences des cyprinidés d'eaux calmes et à leurs prédateurs (carnassiers).



Hydroécorégions (HER)

Étendue spatiale : France métropolitaine

C'est une **entité spatiale homogène** du point de vue des déterminants physiques qui contrôlent l'organisation et le fonctionnement global **des écosystèmes aquatiques**. À l'échelle du bassin, les déterminants primaires universellement reconnus du fonctionnement écologique des cours d'eau sont la **géologie, le relief et le climat**. Ce concept s'inspire des théories de contrôle hiérarchique des hydrosystèmes, et repose

particulièrement sur l'emboîtement des échelles physiques, du bassin jusqu'au micro-habitat. L'IRSTEA (ex CEMAGREF) a défini les hydroécorégions pour la France métropolitaine. On distingue **deux niveaux pour les hydroécorégions (HER)** : le niveau 1 et le niveau 2. Le deuxième niveau de régionalisation est défini à partir du niveau 1, aboutissant à la description quantifiée d'une centaine d'hydroécorégions de niveau 2 (HER-2).



Ouvrages de dépollution (ODP)

Emprise spatiale : France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe, Ile de la Réunion, Mayotte, Guyane

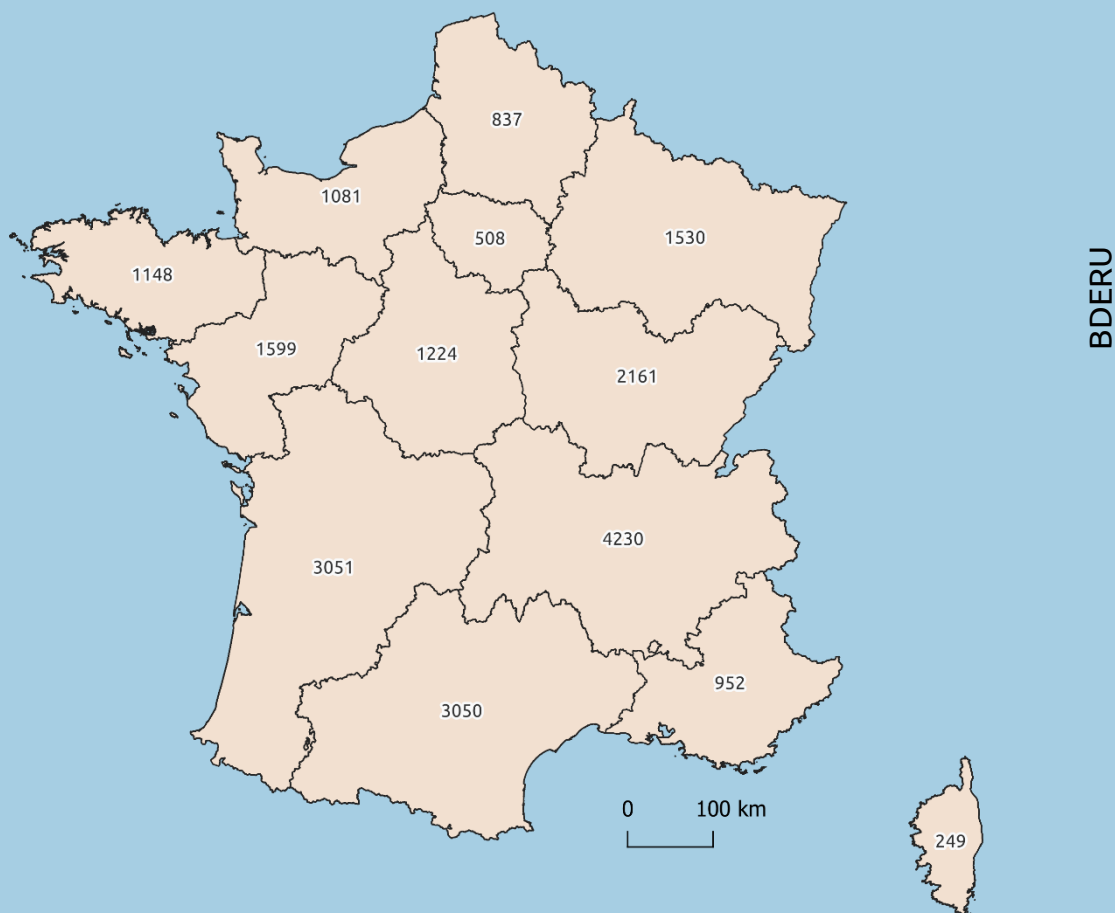


Un **ouvrage de dépollution** est un ouvrage qui vise à **réduire, voire à supprimer toute substance indésirable d'un effluent**. Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux

grandes familles : les **systèmes de traitement d'eaux usées** (=station d'épuration) et les **unités de traitement des sous-produits**.



Nombre d'ODP par région administrative



Chiffres Clés

76%

des ODP sont en zones sensibles

94%

des ODP appartiennent au
rapportage masses d'eau de la DCE

+ 793

entités entre 2017 et 2020

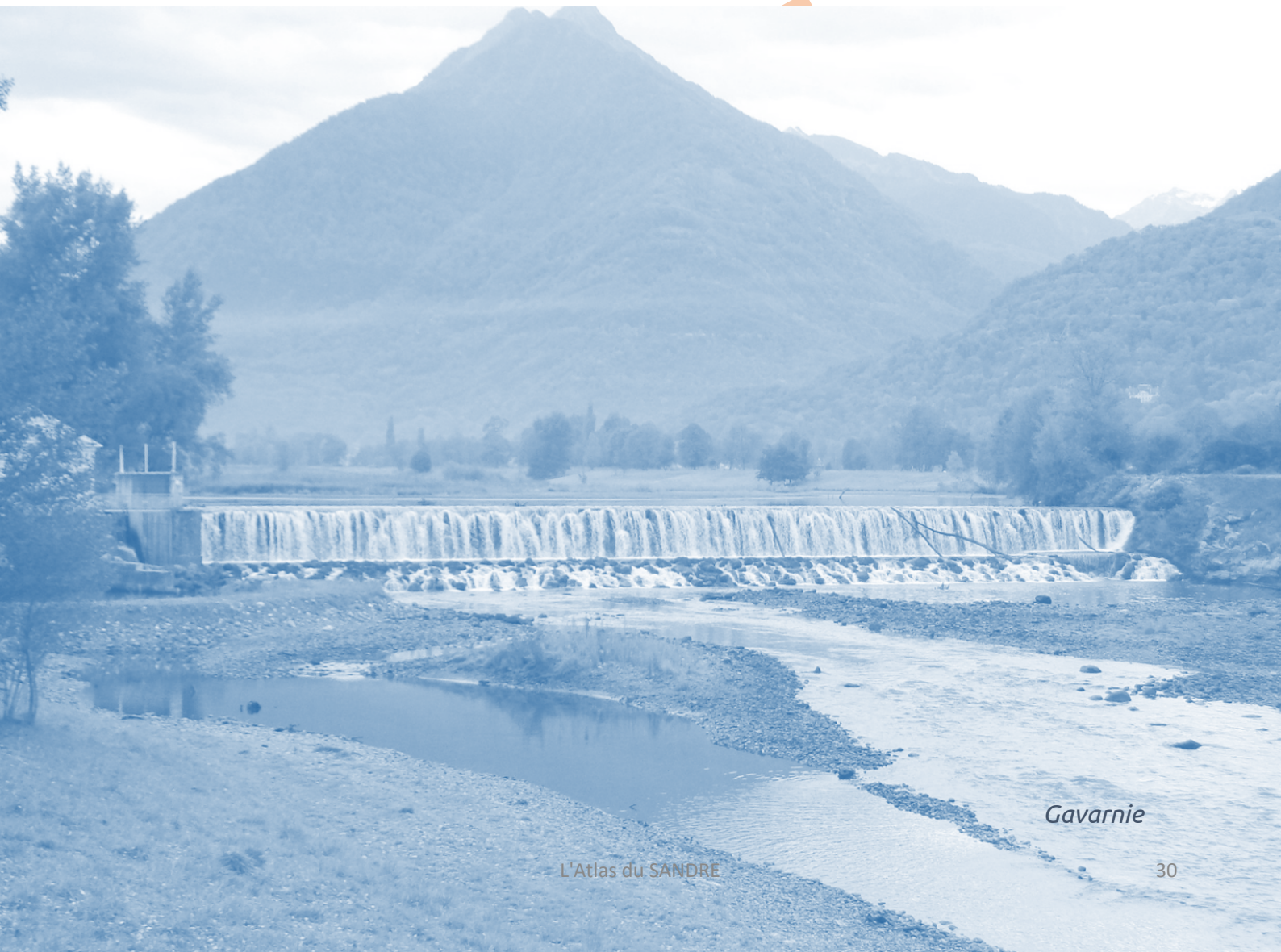
Ouvrage faisant obstacle à l'écoulement

Étendue spatiale : France métropolitaine, Guyane, Martinique, Mayotte, Ile de la Réunion, Guadeloupe



Un **obstacle à l'écoulement** est un ouvrage lié à l'eau qui est à l'origine d'une modification de l'écoulement des eaux de surface (dans les talwegs, lits

mineurs et majeurs de cours d'eau et zones de submersion marine). Seuls les obstacles artificiels (provenant de l'activité humaine) sont pris en compte.



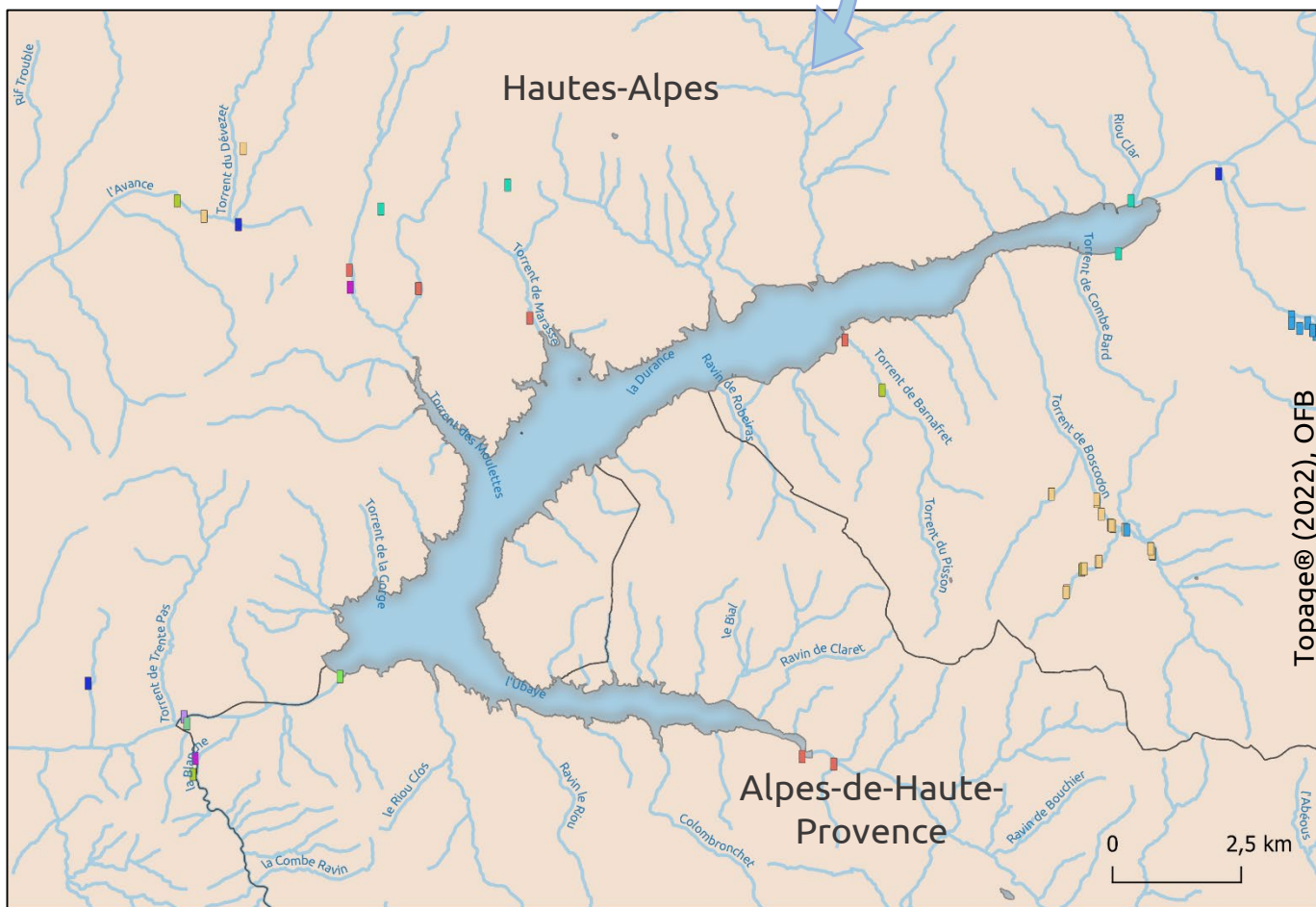
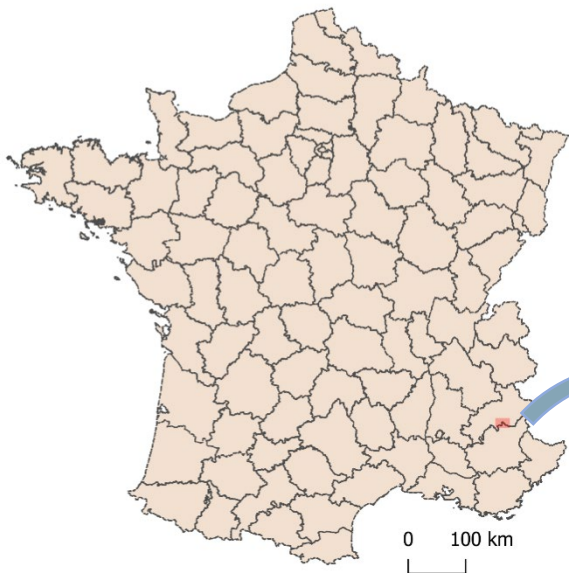
Gavarnie



111 751

Ouvrages d'obstacle à l'écoulement sur le territoire national

Focus sur les différents types d'obstacle à l'écoulement autour du lac de Serre-Ponçon



Obstacle à l'écoulement

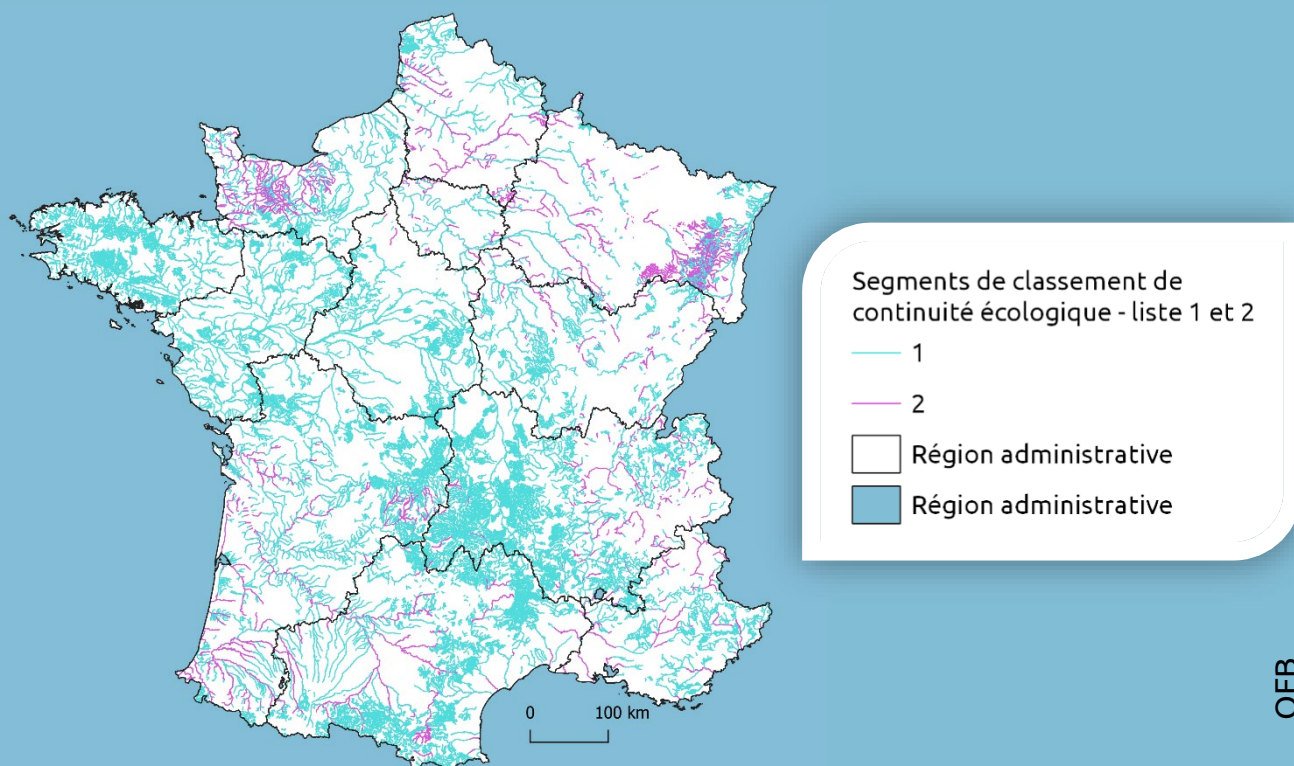
- Autre sous-type de seuil en rivière
- Barrage à contreforts
- Barrage en remblais
- Barrage mobile
- Buse
- Digue
- Seuil en rivière
- Seuil en rivière déversoir
- Seuil en rivière enrochements
- Seuil en rivière radier
- Plans d'eau
- Cours d'eau
- Département administratif

Les Segments de classement de continuité écologique

Étendue spatiale : France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe

Un **Classement de Continuité Ecologique** correspond à tout ou partie d'un cours ou d'un canal identifié dans un arrêté pris par le préfet coordonnateur de bassin en application de l'article L.214-17 du code de l'environnement. Le classement en liste 1 (1° du § I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement) **a pour vocation de protéger certains cours d'eau des dégradations et permet d'afficher un objectif de préservation à long terme.**

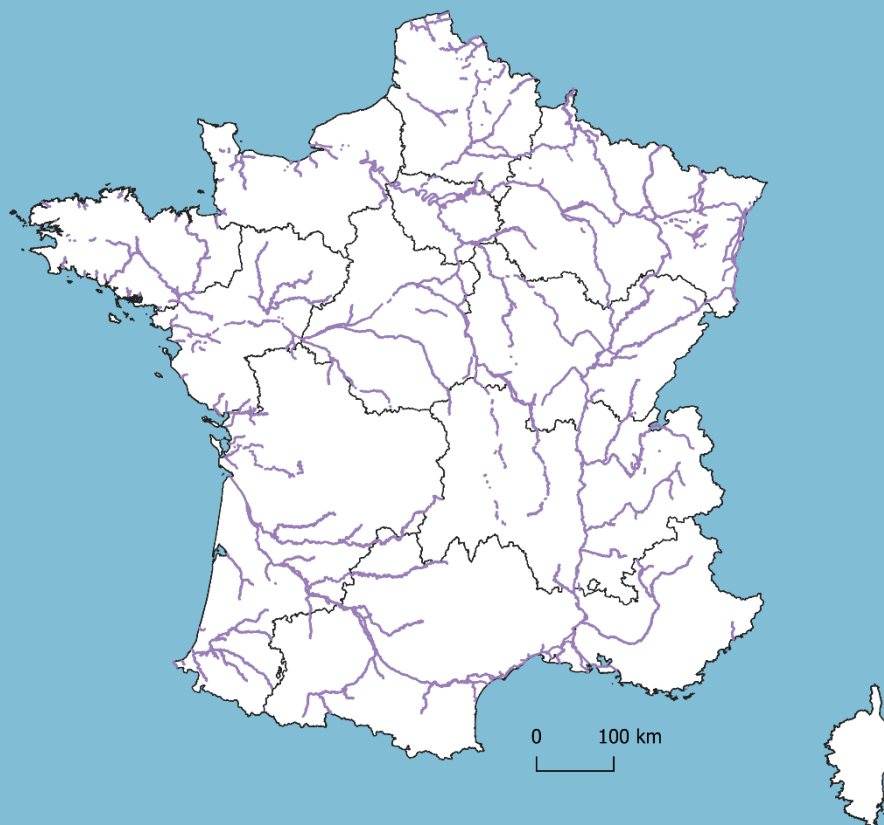
Ils annulent, remplacent, et complètent le classement en « rivières réservées » au titre de la loi de 1919. **La liste 2** (2° du §1 de l'article L. 214-17 du code de l'environnement), annule, remplace et complète la notion de « rivières classées » au titre du L. 432-6 du code de l'environnement et doit permettre d'assurer rapidement la compatibilité des ouvrages existants avec les objectifs de continuité écologique.



OFB

Les Segments du Domaine Public Fluvial (DPF)

Étendue spatiale : France métropolitaine



Un **Élément du Domaine Public Fluvial** appartient à l'état à l'exception de ceux qui ont été transférés à une collectivité ou un groupement de collectivité par arrêté (y compris dans les DOM) et des cours d'eau incorporés directement dans le DPF par l'autorité compétente d'une collectivité.

A l'origine, le DPF a été créé pour les besoins de la navigation. Certains éléments ont été radiés de la « nomenclature des voies navigable » et

conservés dans le DPF sans affectation particulière. Depuis 1964, il est possible d'affecter au DPF des éléments pour d'autres besoins que la navigation.

Le même raisonnement par rapport à l'historique s'applique pour les textes de déclassement et permet d'identifier l'autorité compétente étant à l'origine du déclassement. Le **déclassement implique le retour du segment dans le droit commun.**



Stations de mesure de la qualité des eaux superficielles continentales (STQ)

Étendue spatiale : France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe, Ile de la Réunion, Mayotte, Guyane

La station de mesure est le lieu situé sur une entité hydrographique (cours d'eau, lacs, canaux...), sur laquelle sont effectuées des mesures ou des prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques... Afin de **déterminer la qualité des milieux aquatiques à cet endroit**. Il s'agit d'un volume dans lequel il est

possible de faire des mesures en différents points réputés cohérents et représentatifs de la station. **Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et les Offices de l'Eau** et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.



La cascade Langevin

Nombre de stations de mesure de la qualité des eaux superficielles continentales



Chiffre Clé

73%

des STQ sont rattachés aux masses d'eau de la DCE

INFORMER sur le risque inondation

Contribution Schapi?

En juin 2020, les habitants d'Ajaccio (Corse du Sud) ont connu un épisode d'inondation causé par de violentes pluies localisées. La Corse, est, en effet, exposée aux épisodes méditerranéens notamment à cause de son relief et de sa localisation. Sa vulnérabilité est due principalement aux nombreux aménagements sur le littoral.

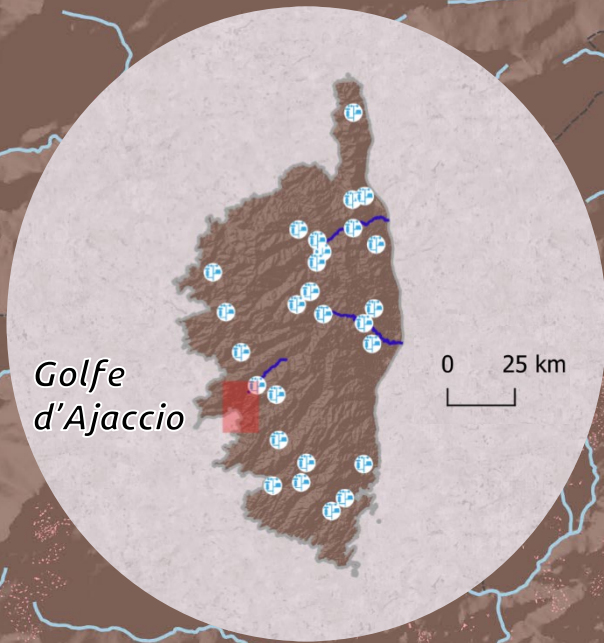
La station hydrométrique Gravona Amont (vigicrue) a relevé 19m³/s le 11 juin, alors que la moyenne mensuelle est autour des 2,16 m³/s depuis 1996. Ces

informations, produites par le service Vigicrues proviennent des données du SCHAPI concernant les **stations hydrométriques de vigilance crues**. Il existe aussi des jeux de données sur les **Territoires de Compétence Crues**, sur les **territoires de vigilance crues** et aussi sur les **tronçons de vigilance crues**.

Maintenir la qualité des données sur la vigilance crue est donc primordial pour assurer la prévention de ce type de risque naturel. Le SANDRE intervient ici ...



La ville d'Ajaccio (Corse-du-Sud), le 11 juin 2020. (PIERRE-ANTOINE FOURNIL / MAXPPP)



La Gravona
à Peri



Gravona amont

Bastelicaccia

Ajaccio

Ajaccio : îles Sanguinaires

Ajaccio : Plage de Porticcio

Porticcio

Bonifacio : plage de Porticcio



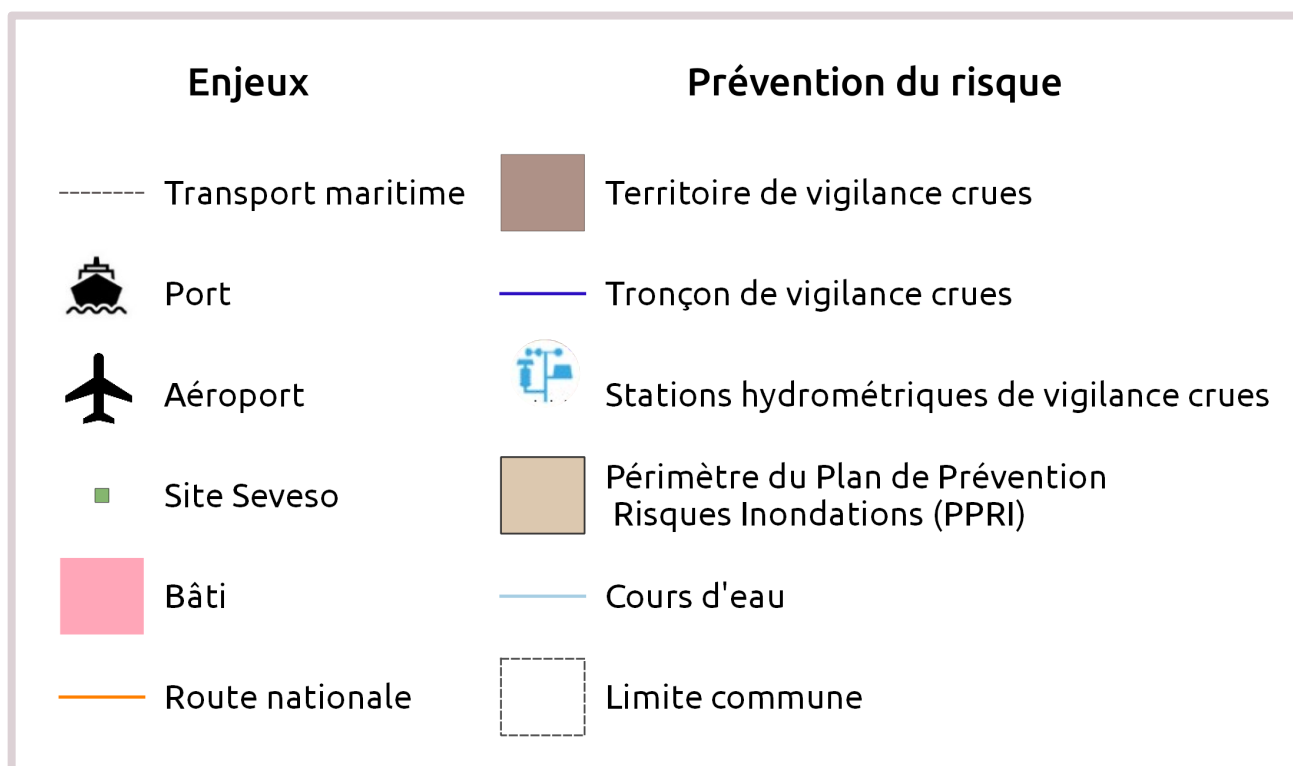
Golfe d' Ajaccio

0 1 km

This block contains a title box for the main map, the title "Golfe d' Ajaccio", and a scale bar from 0 to 1 km.

L'Atlas de la Corse

La vigilance crues en Corse, focus sur la Gravona



BD Topage® (2022), Vigilance crues, Georisques (2020 Gouv), BD TOPO®(2022 IGN), SRTM (NASA)

La vigilance crues

Étendue spatiale : France métropolitaine



La vigilance crues est élaborée par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle est établie par le Service Central d'Hydro - météorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) rattaché à la direction générale de la Prévention des risques du ministère en collaboration avec les 19 services de prévision des crues (SPC rattachés aux DREAL ou à Météo-France).

Son objectif est de sensibiliser la population au risque inondation en informant avec le même message, grand public et acteurs de la gestion de crise, du niveau de risque de crues survenant sur les cours d'eau principaux surveillés par l'État. Saisis de cette information de vigilance, les pouvoirs publics en charge de la sécurité civile (préfets et maires) déclenchent l'alerte lorsque cela est nécessaire et mobilisent les moyens de secours adéquats.



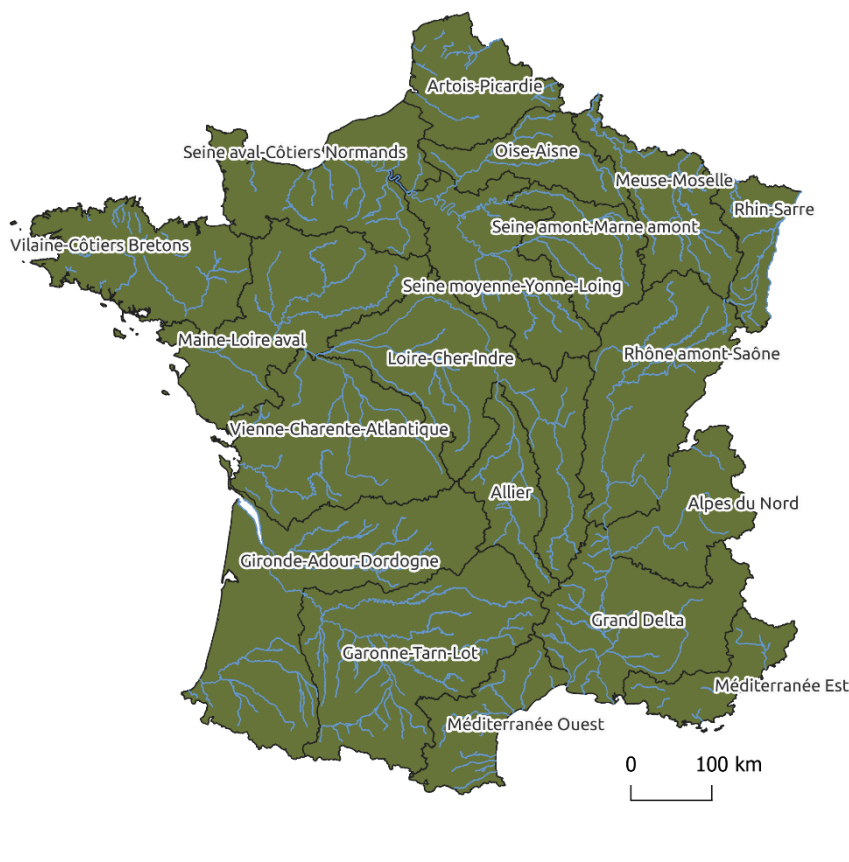
Le Var (Alpes-Maritimes), 2010, OiEau



VIGICRUES

Aléa naturel lié aux cours d'eau + enjeux humains = risques de crues

Les Territoires de Compétences Crues (TCC) et les tronçons hydrographiques de vigilances crues



SCHAPI, SANDRE, 2021



Un TCC est une surface géographique sur laquelle des intervenants (service de prévision des crues (SPC), une cellule de veille hydrométéorologique (CVH) ou le Schapi) ont **compétence en matière de vigilance crues**. D'une manière générale, un TCC se base sur les contours de bassins versants topographiques cohérents au niveau hydrographique.

C'est un **segment hydrographique** issu d'un découpage et/ou agrégation d'un ou plusieurs tronçons hydrographiques élémentaires du référentiel hydrographique BD CARTHAGE, pour répondre au besoin de la vigilance crues. Le tronçon de vigilance crues est destiné à **porter l'information de vigilance crues au cours du temps**.



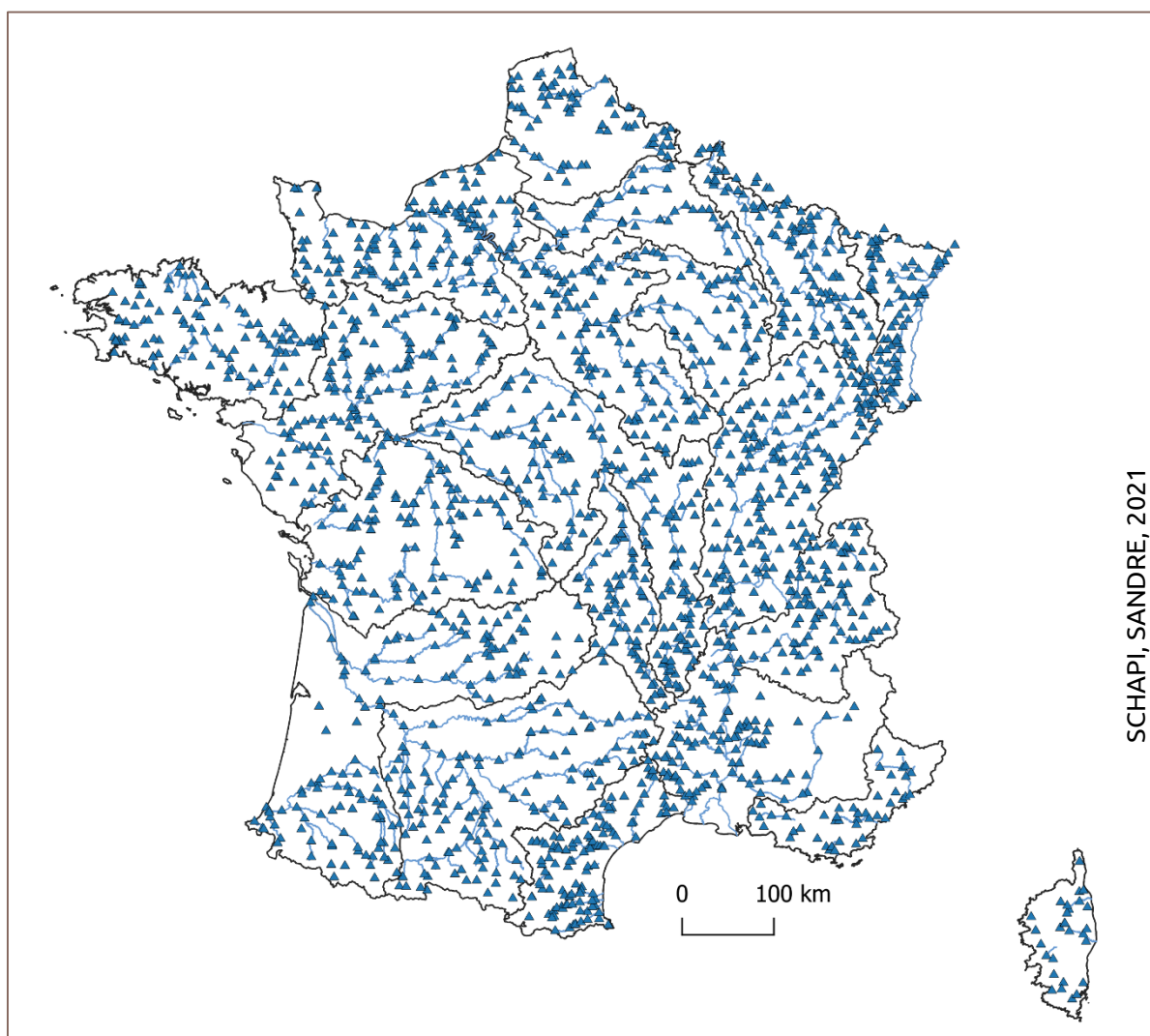
Chiffre Clé

2087

Le nombre de Station de
vigilance crues au
03/10/2021

67%

Des cours d'eau de plus
de 100km ont au moins
une station de vigilance
crues



Station hydrométrique de vigilance crues : point couvert par la vigilance crues, utilisé pour communiquer une information de vigilance crues à une station hydrométrique

Les zones de production conchylicole (ZCY)

Étendue spatiale : France métropolitaine

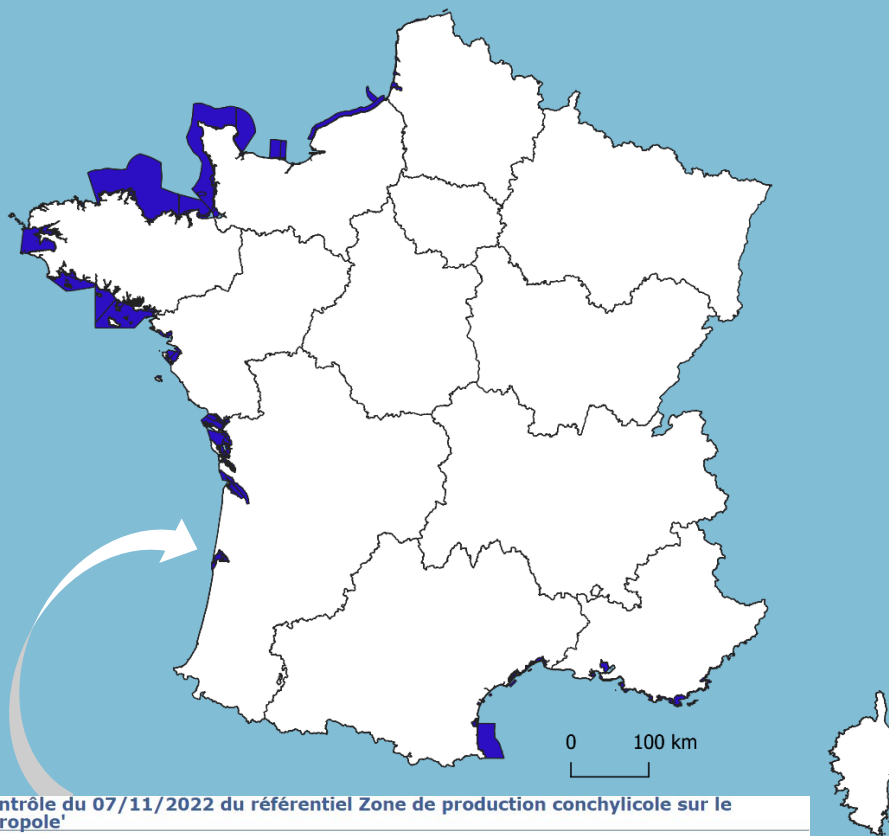


Les zones de production conchylicole sont identifiées au titre du paquet européen hygiène (CE/854/2004) et de l'arrêté du 21 mai 1999 relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants. L'ensemble des zones de production de coquillages (zones d'élevage et de pêche professionnelle) fait ainsi l'objet d'un classement sanitaire, défini par arrêté préfectoral.

Le groupe 1 se constitue des gastéropodes; plus généralement des coquillages sauvages de gisements naturels. **Le groupe 2** comprend les bivalves fouisseurs, c'est-à-dire les mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat est constitué par les sédiments (palourdes, coques...) **Le groupe 3** se compose des bivalves non fouisseurs, c'est-à-dire les autres mollusques bivalves filtreurs (huîtres, moules...).

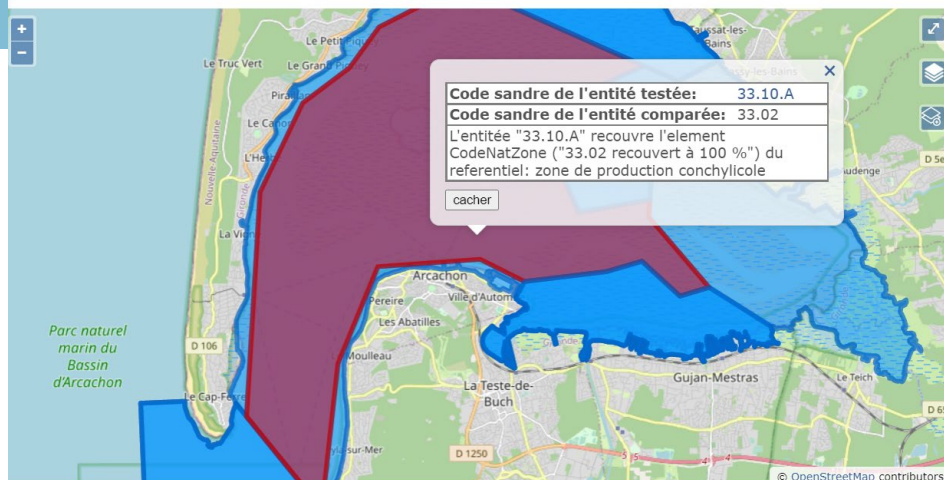


Localisation des zones de production conchylicole



Rapport de contrôle du 07/11/2022 du référentiel Zone de production conchylicole sur le territoire 'Métropole'

[Retour à la liste des autres contrôles.](#)




**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le secrétariat technique du SANDRE assure différents contrôles géographiques sur le référentiel des zones de production conchylicole. Ceux-ci permettent de corriger de nombreuses erreurs comme les **doublons** ou

l'invalidité de la géométrie. Par exemple, un des contrôles automatisés alerte l'expert quand le périmètre d'une zone recouvre au moins l'une des zones adjacentes avec un taux supérieur à 70 % de la surface.

RÉGLEMENTER ET PLANNIFIER

Contribution OFB?

DRAFT

Les Zonages de Planification (ZPL)



Étendue spatiale : France métropolitaine, Ile de la Réunion, Martinique, Guadeloupe

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en

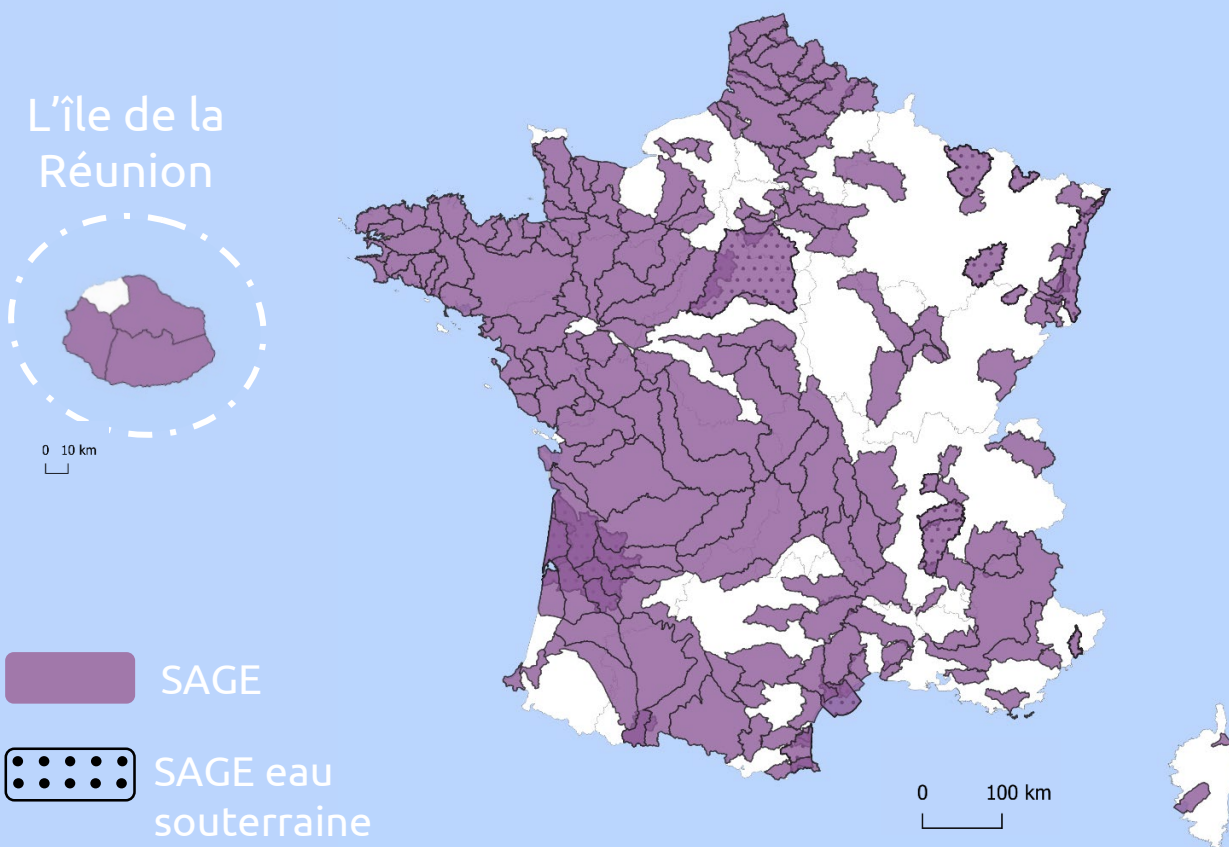
tenant compte des spécificités d'un territoire.

Le Contrat de Milieu (généralement contrat de rivière, mais également de lac, de baie ou de nappe) est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente.



La Brézentine

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)



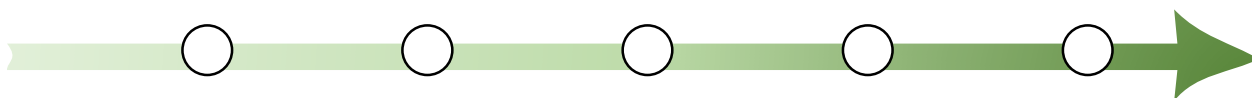
Chiffre Clé

189 SAGE au 03/10/2022

4 non démarrés

3 en émergence

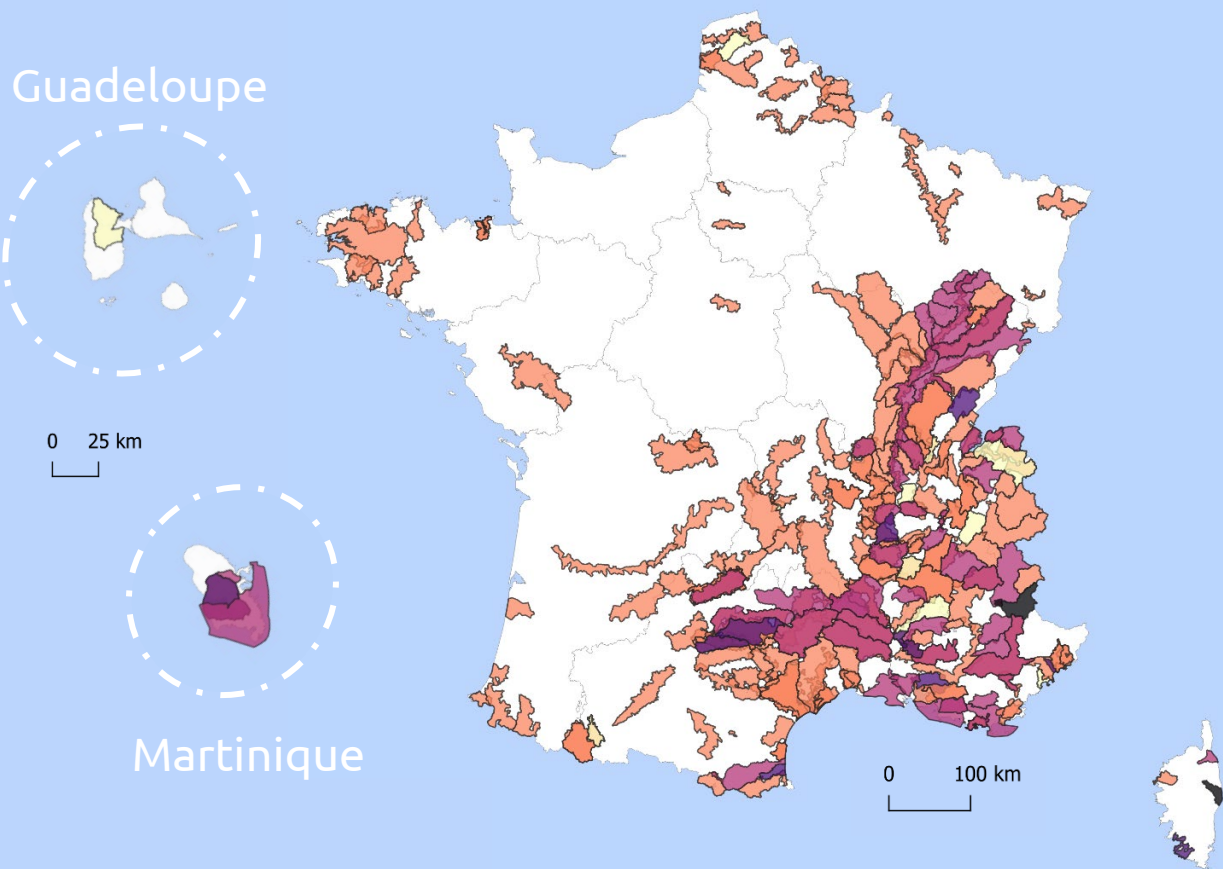
161 mis en œuvre



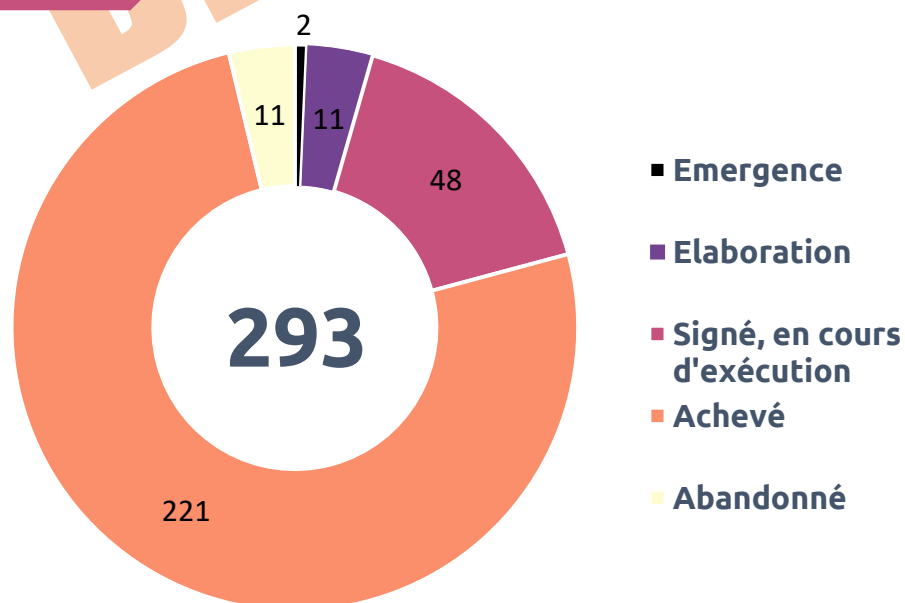
2 en instruction

22 en élaboration

Les Contrats de Milieu



Chiffre Clé



Les contrats de milieu au 03/10/2022

L'Atlas du SANDRE

Les Zones de Régulations pour l'Environnement (ZRPE)



Étendue spatiale : France métropolitaine, Guyane, Martinique, Mayotte, Ile de la Réunion, Guadeloupe

Une zone est une portion de territoire, délimitée selon des critères administratifs, hydrographiques ou autres, composante d'un zonage.

- Zone sensible (ZS)
- Zone Vulnérable (ZoneVuln)
- Zone d'Action Renforcée (ZAR)
- Périmètre de Gestion Collective (PGC)
- Zone de Répartition des Eaux (ZRE)



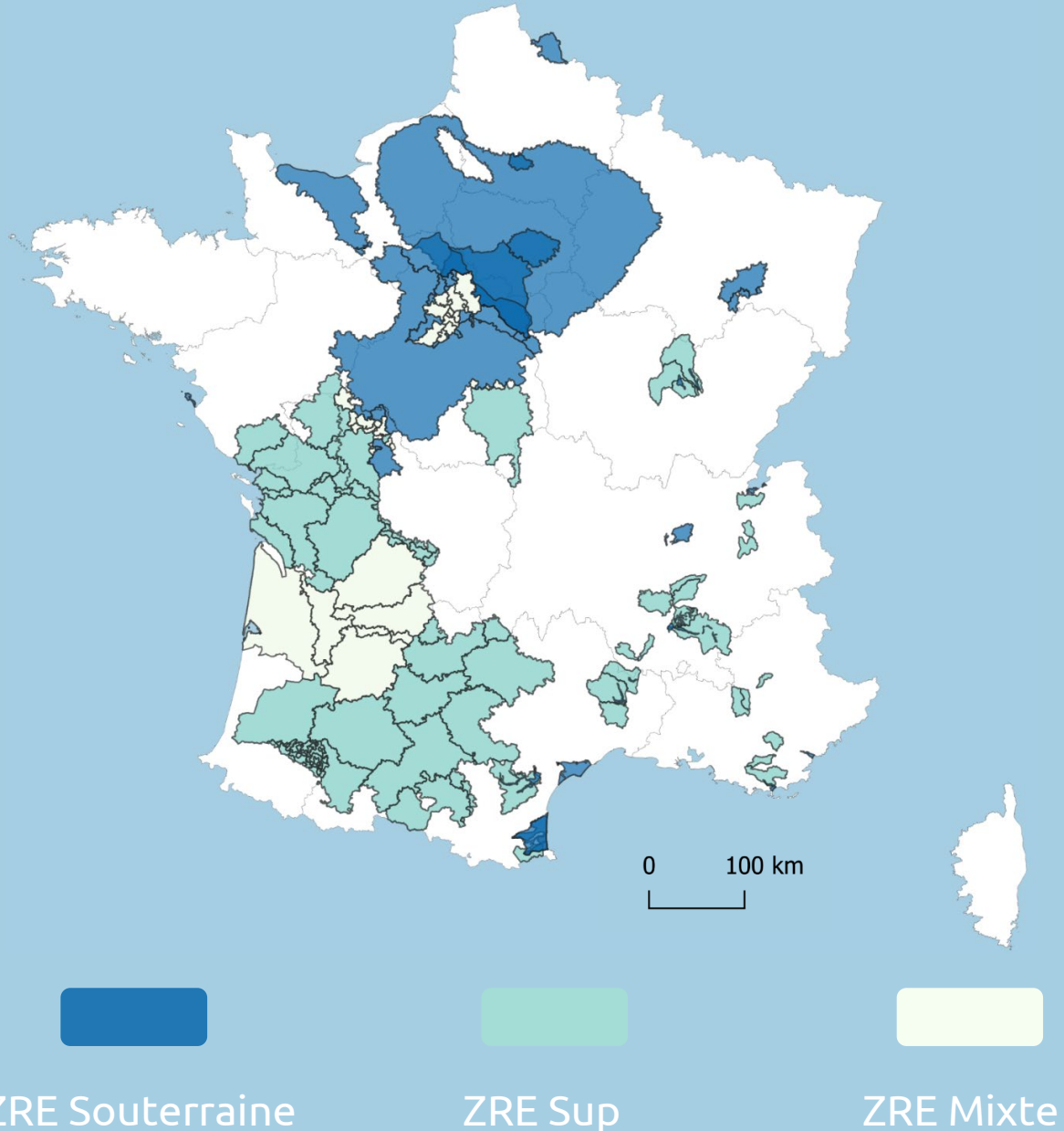
Les Zones Sensibles (ZS)



Les **zones sensibles** sont des masses d'eau particulièrement sensibles aux pollutions, notamment celles dont il est établi qu'elles sont eutrophes ou pourraient devenir eutrophes à brève

échelle si des mesures ne sont pas prises, et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote ou de ces deux substances doivent, s'ils sont cause de ce déséquilibre, être réduits.

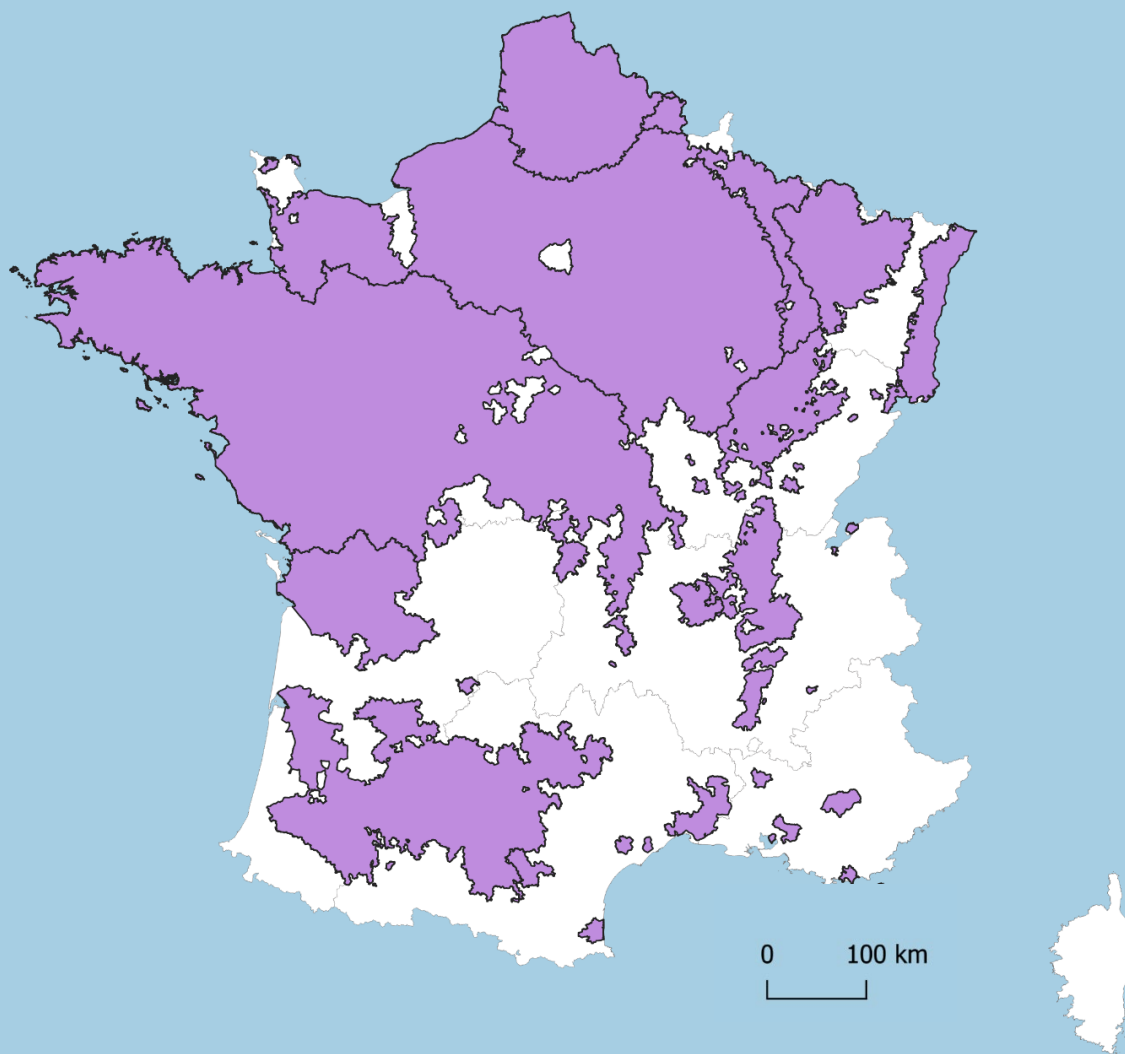
Les Zones de Répartition des Eaux (ZRE)



Une **Zone de répartition des eaux (ZRE)** est une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Ces dispositions

sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau.

Les Zones Vulnérables (ZV) limites communales



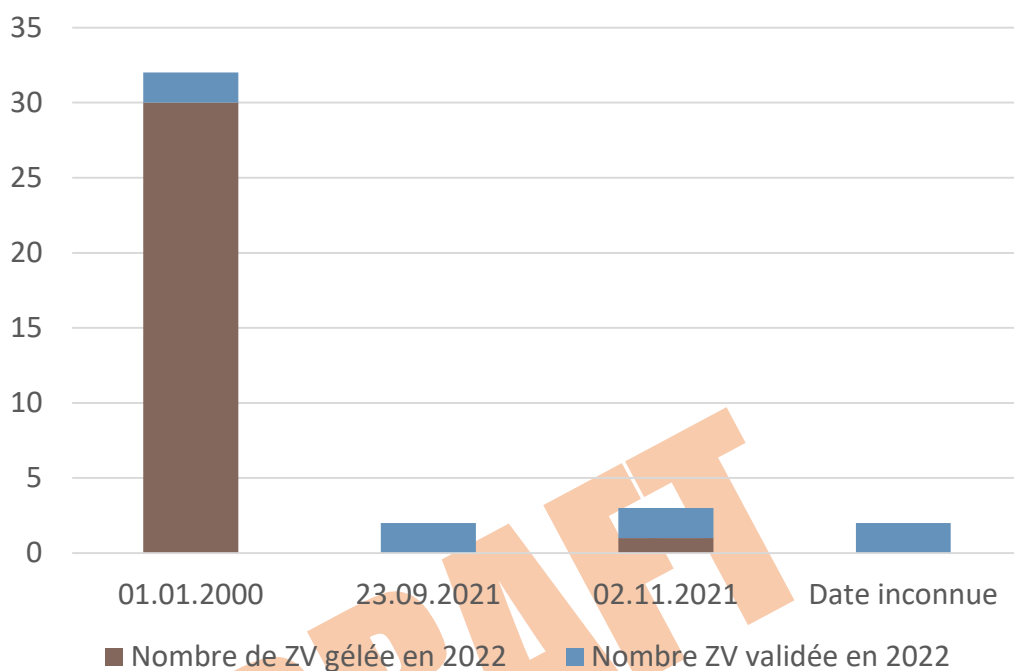
Une **zone vulnérable** est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole ou d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

- **Les eaux souterraines et les eaux douces superficielles**, notamment

celles servant ou destinées aux captages d'eau pour la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est supérieure à 50 milligrammes par litre

- **Les eaux des estuaires, les eaux côtières et marines et les eaux douces superficielles qui subissent une eutrophisation** à laquelle l'enrichissement de l'eau en composés azotés provenant de sources agricoles contribue.

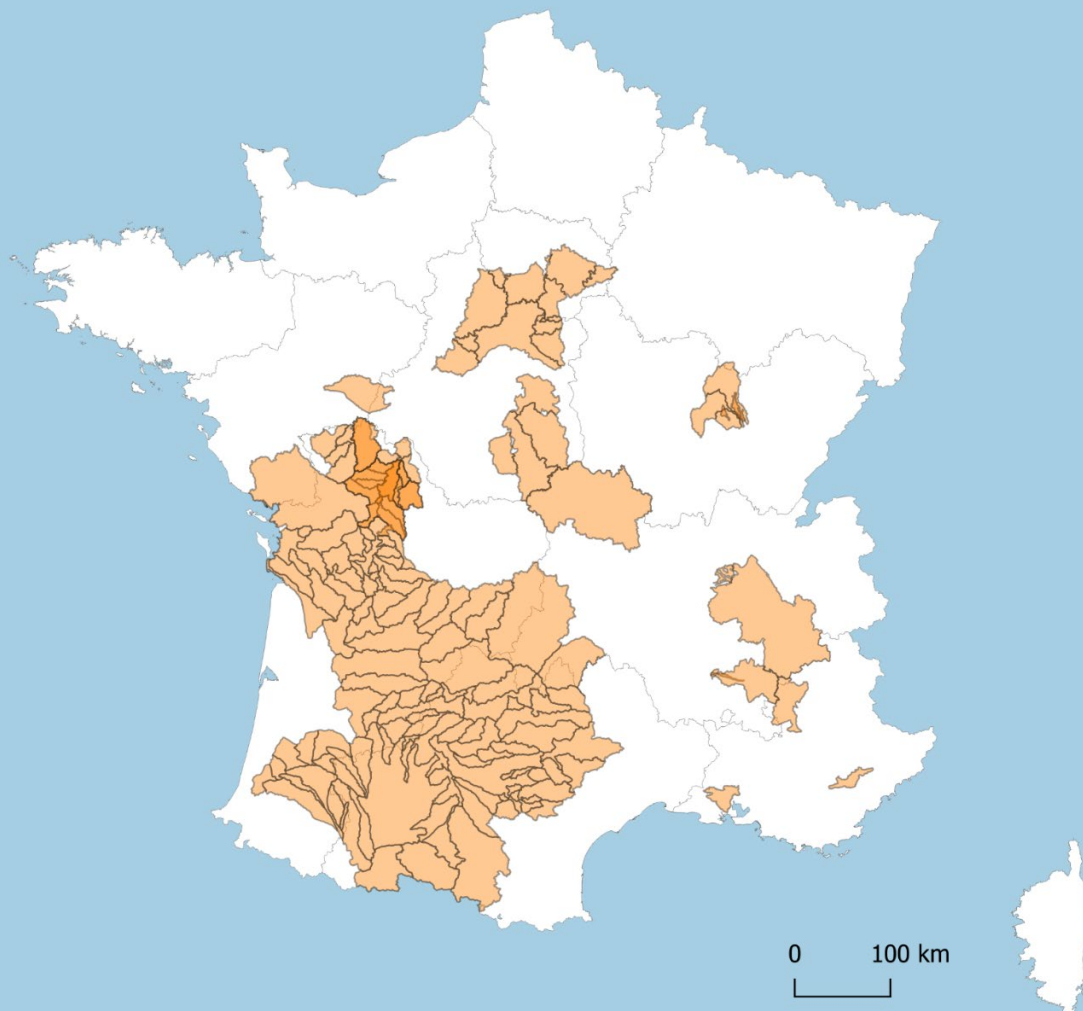
Évolution du référentiel des Zones Vulnérables de leurs dates de création à 2022



Les zones vulnérables suivent la Directive européenne 91/676/CEE de 1991 sur la désignation par chaque état membre, de zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole. Cette directive avait pour but de réduire la pollution actuelle des eaux par les nitrates agricoles, mais aussi de prévenir toute nouvelle pollution. En France, les ZV sont mises en place par

arrêté préfectoral. Six programmes d'action ont eu lieu en France depuis 1996. À la suite de ces programmes, des mises à jour ont eu lieu. Le secrétariat technique du SANDRE s'est donc chargé de mettre à jour les données. De nombreuses ZV ont été gelées, c'est le cas pour 30 ZV créées en 2000 (cf graphique ci-dessus). Aujourd'hui, le territoire national comporte 8 ZV.

Les Périmètres de Gestion Collective (PGC)



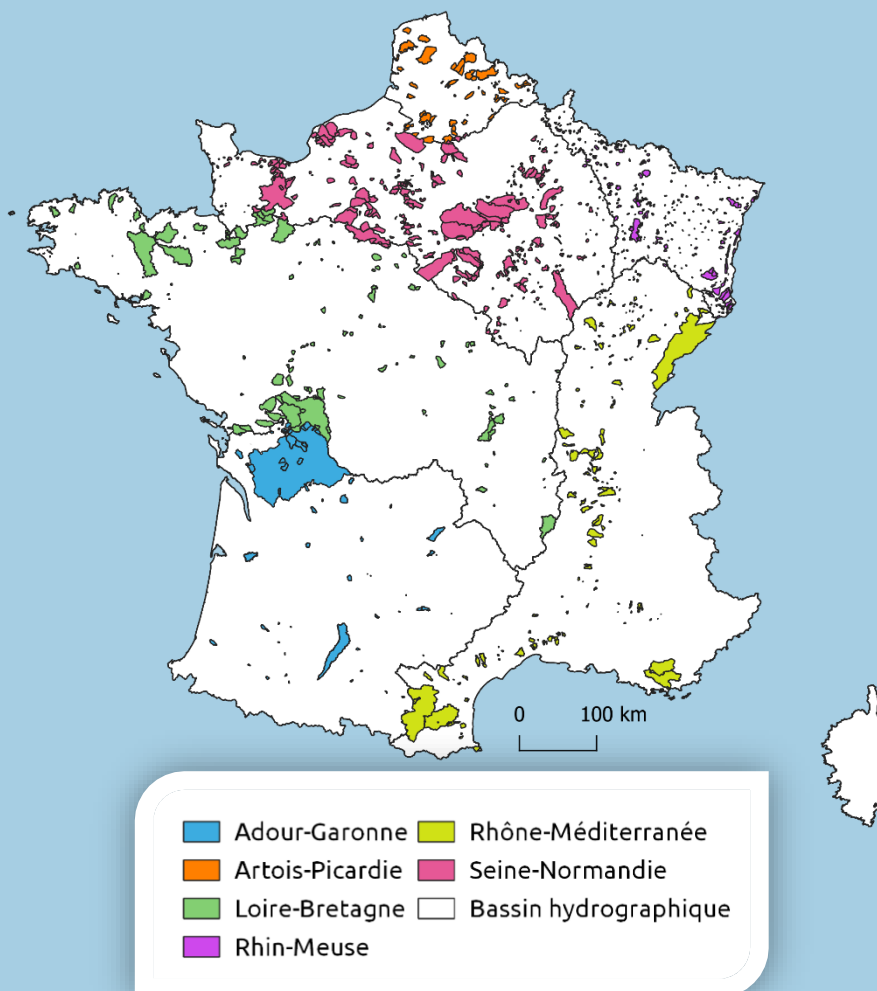
Le Périmètre de Gestion Collective (PGC) est une portion du territoire sur laquelle l'autorisation de prélèvement d'eau à usage irrigation est délivrée pour une période et une ressource données à un Organisme Unique (OU) de Gestion Collective.

Il s'agit notamment de confier la répartition des volumes d'eau

d'irrigation à un Organisme Unique (OU), personne morale de droit public ou de droit privé, qui de par sa désignation représente les irriguants sur un périmètre déterminé adapté.

Les Aire d'Alimentation de Captage (AAC)

Étendue spatiale : France métropolitaine, Mayotte, Guadeloupe



L'**aire d'alimentation du captage (AAC)** est définie sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques. Elle correspond aux **surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltré ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement.** Ainsi, l'AAC correspond :

- Au sous bassin versant situé en amont des prises d'eau, éventuellement complété par la surface concernée par

- l'apport d'eau souterraine externe à ce bassin versant, pour un ouvrage de prélèvement destiné à l'eau potable en eau de surface,
- pour un ouvrage de prélèvement destiné à l'eau potable en eau souterraine : au bassin d'alimentation du ou **des points d'eau** (lieu des points de la surface du sol qui contribuent à l'alimentation du captage).



Cap-Ferret